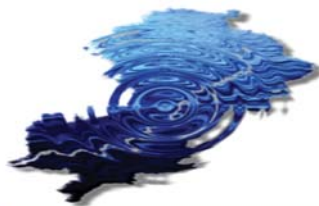




SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE



SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE

Commission Locale de l'Eau

SCENARIO TENDANCIEL

Rapport final

CLE DU 29 JUIN 2005



**IDEA Recherche
(Mandataire)**

3, rue de la Carrière
35000 Rennes

Tél. : 02 23 46 13 40

Fax. : 02 23 46 13 49

Site Internet : www.idea-recherche.com

Email : info@idea-recherche.com

Philippe MARTIN

Jérôme DUCHEMIN

ASCONIT Consultants

Domaine scientifique de la Doua

62, Bd Niels Bohr

BP 2132

69603 Villeurbanne Cedex

Tél. : 04.78.93.68.90

Fax : 04.78.94.11.98

Site Internet : www.asconit.com

Email : lyon@asconit.com

SOMMAIRE

I. La phase scénario tendanciel : une approche territoriale	1
1.1. Rappel du contexte du SAGE du bassin de l'Huisne.....	1
1.2. Eléments méthodologiques : la démarche prospective	1
II. Les macro-tendances entre 2004 et 2015-2030.....	3
2.1. Les grandes évolutions climatiques et les conséquences sur les territoires.....	3
2.2. Les « futurs possibles » des activités économiques selon le contexte global (national ou international).....	6
III. Les évolutions sur le territoire de l'Huisne entre 2004 et 2015-2030.....	28
3.1. Un maintien de population, voire une progression, mais un vieillissement accompagné d'une baisse de main d'œuvre sur le bassin de l'Huisne.....	28
3.2. Analyse statistique et socio-économique des activités du bassin de l'Huisne.....	29
IV. Les évolutions du milieu aquatique entre 2004 et 2015-2030	41
4.1. Vers une réduction des biens sinistrés par les inondations.....	41
4.2. Des ressources en eau parfois vulnérables	43
4.3. Statut quo pour les milieux aquatiques et le patrimoine halieutique.....	51
V. Le bassin versant de l'Huisne en 2015.....	53
5.1. La région du Perche	53
5.2. La région mancelle et la vallée de l'Huisne sarthoise.....	56
5.3. Le bassin versant en 2015, en cartes de synthèse	62
VI. Annexe : les acteurs de la phase scénario tendanciel	64
6.1. La liste des personnes ressources	64
6.2. Les tables rondes des commissions thématiques	65

I. LA PHASE SCENARIO TENDANCIEL : UNE APPROCHE TERRITORIALE

1.1. Rappel du contexte du SAGE du bassin de l'Huisne

Le 24 novembre 2004, la CLE a validé la phase diagnostic, restituée sous forme d'un rapport de diagnostic associé à une approche socio-économique du territoire.

Le 17 décembre 2004, le Bureau de la CLE décide alors d'engager la phase suivante (conformément à la méthodologie nationale des SAGE), d'élaboration des scénarios : scénario tendanciel dans un premier temps, scénarios contrastés dans un second.

Le présent rapport présente le scénario tendanciel pour le bassin versant de l'Huisne, issu d'un travail collaboratif avec les acteurs du bassin (contacts individuels, commissions thématiques¹). L'analyse s'appuie également sur une documentation importante précisée dans le paragraphe suivant.

Présenté lors des réunions du Bureau de la CLE des 08 mars et 18 mai 2005, ainsi que lors des séances des trois commissions thématiques des 08, 10 mars et 27 mai 2005, ce rapport sera exposé pour validation lors de la CLE du 29 juin 2005.

1.2. Eléments méthodologiques : la démarche prospective

A - Concepts de base

La construction d'un scénario tendanciel a pour objet d'approcher ce qui se passerait dans le long terme sur le bassin de l'Huisne, si rien n'était engagé de plus que ce qui existe déjà, connu ou en cours². Il s'agit alors de mettre en évidence les tendances lourdes qui influent sur le territoire, afin de mieux identifier et comprendre les raisons et les justifications qui inciteraient à modifier ces évolutions pressenties. Il importe d'insister sur le fait que cet exercice ne vise pas une modélisation de l'hydrosystème « Huisne », mais se fixe comme objectif de comprendre le système de gestion du bassin versant dans son ensemble, à partir des variables techniques, économiques, politiques, juridiques, historiques et sociologiques. L'approche privilégie le territoire du bassin versant dans son ensemble et non pas le seul « patrimoine eau ».

Il s'agit alors d'un exercice particulièrement complexe, tant il est difficile et présomptueux d'obtenir l'ensemble des connaissances nécessaires pour se projeter dans l'avenir, et parce que les paramètres à prendre en compte sont multiples, le nombre de variables clés et leurs interrelations sont exponentiels à mesure que les projections avancent dans le temps.

La méthode de la prospective tente de pallier en partie ces zones d'incertitudes en mettant l'accent sur les « futurs possibles ». A partir d'approximations grossières de ces « futurs possibles », il convient de poser les bases suffisantes à l'engagement d'une réflexion globale sur l'avenir. Cette méthode s'inscrit dans un processus dynamique et itératif, entre une appropriation d'une vision prospective du territoire et une définition d'une stratégie collective adaptée.

¹ Voir la liste des personnes ressources ainsi que les commissions thématiques en annexe.

² Il est à noter que pour ces actions, seules ont été retenues les actions avec effets mesurables et significatifs immédiat, ainsi que les actions durables dans le temps.

La prospective possède trois caractéristiques essentielles :

- C'est une démarche pluridisciplinaire, d'inspiration systémique : la prospective se propose d'appréhender les réalités au travers l'ensemble de leurs aspects. Elle nous invite à considérer les phénomènes à partir d'une étude des déterminants essentiels du territoire et leurs interrelations.
- C'est une démarche qui intègre une échelle de temps long, passé et à venir. Il s'agit d'éclairer et d'appréhender les dynamiques profondes du système en faisant fi des effets périodiques à court terme.
- C'est une démarche qui intègre les ruptures en tenant compte le plus possible des effets de seuil (saturation de la demande ou de l'offre par exemple), d'irruptions d'innovations de toutes natures, d'acteurs bloquants ou mobilisateurs potentiels.

B - Les instruments de simulation

Deux instruments de simulation sont utilisés pour la présente étude :

- **Les scénarios** : en intégrant un ensemble de facteurs et de relations déterminants, les scénarios intègrent un champ des possibles le plus large tout en dégagant quelques macro-tendances lourdes. La méthode est approximative mais elle tente de définir au mieux les « futurs possibles », tout en minimisant les erreurs d'interprétation. Ces scénarios sont le fruit de travail de groupe d'experts et sont constitués de trois éléments :
 - la base : c'est une représentation dynamique de la réalité actuelle,
 - les cheminements : ils sont construits en faisant progresser le système sur l'échelle de temps, en considérant plusieurs hypothèses « chemin faisant » et en déroulant les conséquences et les processus engendrés. Ainsi, l'arborescence des futurs possibles est définie par déduction,
 - les images finales : ce sont des photos du territoire obtenues à différentes périodes, à l'issue de la construction des cheminements.
- **Les modèles** : cette méthode sera ponctuellement utilisée pour affiner l'analyse prospective. Les modèles sont des systèmes d'équations faisant apparaître les interactions des variables d'un sous-système, variables isolées de leur contexte afin d'effectuer des simulations sur l'avenir. Cette méthode s'apparente davantage à de la prévision qu'à de la prospective dans le sens où l'approche est sectorielle et essentiellement quantitative. La modélisation est utilisée ici dans le cadre de la prospective démographique et agricole, notamment pour les nouveaux dispositifs de la PAC³.

C - Les limites de la méthode

Les deux méthodes proposées ont leurs limites :

- **Pour les scénarios**, l'approche est approximative et dépend des déductions effectuées lors de l'élaboration des cheminements. Nous tenterons de réduire au maximum ces limites en s'appuyant sur des expertises prospectives nationales et locales.
- **Pour les modèles**, les simulations ne garantissent pas l'exactitude, ni la « scientificité » de la prévision. Les prévisions ne peuvent sortir du cadre des hypothèses de départ, ces hypothèses pouvant être arbitraires et subjectives, et ne pas intégrer les possibilités de ruptures du système. Nous tenterons de réduire au maximum ces limites en croisant un ensemble de modèles, vers une approche transversale et globale de la problématique étudiée.

³ PAC : Politique Agricole Commune.

II. LES MACRO-TENDANCES ENTRE 2004 ET 2015-2030

2.1. Les grandes évolutions climatiques et les conséquences sur les territoires

(Sources : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – GIEC – Troisième rapport d'évaluation approuvé à Sanghaï et à Genève en janvier-février 2001)

A - Constats sur l'évolution du climat

Un nombre croissant d'observations donne aujourd'hui une image d'ensemble d'une planète qui se réchauffe et de plusieurs autres changements du système climatique. Ces changements climatiques sont dus à la fois à la variabilité interne du système climatique et à des facteurs extérieurs (naturels et d'origine anthropique).

La température moyenne globale a augmenté depuis 1861 (date de mise en place de relevés). Au XXe siècle, cette augmentation a été de $0,6^{\circ}\text{C} \pm 0,2^{\circ}\text{C}$. Les relevés indiquent que l'essentiel de ce réchauffement est concentré sur deux périodes : 1910-1945 et 1976-2000. Depuis la fin des années 1950, la température globale a augmenté dans des proportions identiques, soit $0,1^{\circ}\text{C}$ tous les dix ans. Globalement, il est très probable⁴ que les années 1990 aient été la décennie la plus chaude et 1998 l'année la plus chaude depuis 1861.

Au-delà des températures, des changements se sont également produits dans d'autres aspects importants du climat. Il est très probable qu'au XXe siècle, les précipitations se soient accrues de 0,5 à 1 % tous les dix ans sous la plupart de nos latitudes. Parallèlement, il est également très probable que la fréquence des événements de précipitations importantes ait augmenté de 2 à 4 %. Cette augmentation peut être due à plusieurs causes, par exemple les changements de l'humidité de l'atmosphère, l'activité orageuse et les phénomènes dépressionnaires à grande échelle.

La majeure partie du réchauffement observé ces cinquante dernières années est imputable aux activités humaines. La reconstitution des données climatiques pour les mille dernières années montrent également que ce réchauffement a été inhabituel et qu'il est improbable qu'il soit entièrement d'origine naturel. De nombreuses études prouvent qu'il y a un signal anthropique dans les relevés climatiques des trente cinq à cinquante dernières années.

Ainsi, l'essentiel du réchauffement observé ces cinquante dernières années est probablement dû à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, l'influence des activités humaines continuera à modifier la composition atmosphérique tout au long du XXIe siècle. Dans toutes les projections, la température moyenne globale devrait augmenter de $1,4$ à $5,8^{\circ}\text{C}$ entre 1990 et 2100. Concernant les précipitations, les concentrations de vapeur d'eau et les précipitations moyennes globales devraient augmenter au cours du XXIe siècle. D'ici à la seconde moitié du XXIe siècle, il est probable que les précipitations se seront accrues, en hiver, sous nos latitudes.

Parallèlement, il est très probable que l'on assistera à de plus importantes variations de précipitations d'une année sur l'autre sur la plupart des zones où l'on projette une augmentation des précipitations moyennes.

⁴ Très probable : 90 à 99 % de chances que le résultat soit exact.

B - Conséquences, adaptation et vulnérabilité face à ces changements climatiques

Particulièrement vulnérables avec une capacité d'adaptation limitée, les systèmes naturels sont alors exposés à des dommages considérables (glaciers, récifs coralliens, prairies humides, pâturages naturels résiduels, etc.). Pour les systèmes humains, les domaines plus sensibles au climat comprennent principalement les ressources en eau, l'agriculture, les zones côtières et les systèmes marins (pêche), les établissements humains, l'énergie et l'industrie, les assurances et autres services financiers et la santé. La vulnérabilité de ces systèmes varie selon l'emplacement géographique, le moment considéré et les conditions sociales, économiques et environnementales. Voici quelques incidences pressenties suite aux modifications climatiques.

Nature et vraisemblance des changements attendus au XXI ^e siècle dans les phénomènes climatiques extrêmes	Exemples représentatifs des conséquences attendues	
	Négatives	Positives
Températures maximales plus élevées, plus de journées chaudes et de vague de chaleur	<ul style="list-style-type: none"> . Hausse de l'incidence des décès et des maladies graves chez les personnes vulnérables en milieu urbain . Aggravation des risques de dommage à certaines cultures (moindres rendements potentiels) . Augmentation de la consommation électrique pour le refroidissement 	
Températures minimales plus élevées, moins de journées froides, des jours de gel et de vagues de froid	<ul style="list-style-type: none"> . Extension de l'aire de répartition et de l'activité de certains animaux nuisibles et vecteurs de maladies 	<ul style="list-style-type: none"> . Baisse de la mortalité liée au froid . Augmentation des rendements potentiels de certaines cultures . Diminution de la consommation énergétique pour le chauffage
Incidence sur les mouvements de populations	<ul style="list-style-type: none"> . Modification des destinations touristiques (estivales comme hivernales) 	
Episodes de précipitations intenses plus fréquents	<ul style="list-style-type: none"> . Augmentation des dommages provoqués par les inondations . Accélération de l'érosion des sols . Accentuation des pressions sur l'Etat et les collectivités, les régimes privés d'assurance et d'assistance aux sinistrés 	<ul style="list-style-type: none"> . Accélération des recharges de certaines nappes des plaines d'inondation par l'augmentation de l'écoulement de crue
Assèchement estival plus accentué	<ul style="list-style-type: none"> . Baisse du rendement des cultures . Aggravation des dommages aux fondations des ouvrages dus au retrait des sols . Diminution de la quantité et de la qualité des ressources en eau 	

C - La France qui se réchauffe

(Sources : Direction de la Climatologie de Météo France. 2002)

Pour la Direction de la Climatologie de Météo France, l'analyse des longues séries de données climatologiques sur la France au cours du XX^e siècle illustre une nouvelle fois le réchauffement de la planète. La tendance des températures moyennes annuelles globales est identique aux tendances mondiales, soit établie à une augmentation de 0,6°C ±0,2°C/siècle. L'examen du réchauffement sur la France indique que des particularités régionales apparaissent :

- un réchauffement plus marqué des minimales sur l'Ouest du territoire,
- un réchauffement plus marqué des maximales au Sud qu'au Nord,
- les températures minimales (de 0,7 à 1,7°C/siècle) ont davantage augmenté que les maximales (de -0,1 à 1,3°C/siècle).

Combinant ces deux signaux, il est naturel de constater que c'est sur le Sud-Ouest du territoire que le réchauffement est plus marqué. Enfin, si on examine l'amplitude diurne (la différence entre les maximales et les minimales), on constate que le contraste thermique est devenu moins marqué.

Du côté des précipitations, la disponibilité et la qualité des données de base limitent la répartition à quarante départements. Les résultats sont moins complets et moins significatifs. Ils dessinent plutôt une pluviométrie plus marquée et différente (plus de précipitation l'hiver et moins l'été).

Les résultats pourront être affinés et complétés dans les années à venir, au rythme de la recherche en données anciennes.

► Quelques rappels pour le bassin versant de l'Huisne :

De part sa situation géographique, le département de la Sarthe bénéficie d'un climat tempéré de type océanique. Les températures varient, en moyennes mensuelles, de 4 à 19 °C en dehors de situations "anormales" comme les hivers rigoureux de 1985 et 1986, la sécheresse de 1976 et celle, plus récente, de 1996. Les valeurs maximales sont atteintes durant les mois de juillet et août (maximum absolu : +40,4 °C le 28 juillet 1947) tandis que les minimales le sont en décembre, janvier et février (minimum absolu : -21 °C le 29 décembre 1964).

Par rapport aux autres départements de l'Ouest (régions Pays-de-la-Loire et Bretagne), le climat présente une variante légèrement plus continentale qui se traduit par une amplitude thermique un peu plus marquée, d'environ un degré en moyenne.

Le département compte, en moyenne pour l'année, une cinquantaine de jours de gel et un peu plus de 1 800 heures de soleil.

La pluviosité est, quant à elle, assez bien répartie. Au Mans, les cumuls mensuels moyens sont compris entre 45 et 70 mm (ou litres d'eau au m²) ce qui donne un cumul annuel de 678 mm. Des valeurs plus élevées se produisent dans les secteurs collinaires (dont le Perche) avec des cumuls de 750 à 800 mm pour l'année tandis que la cuvette entre l'Huisne et la Sarthe se trouve la moins arrosée avec 650 mm. D'une manière générale, les mois d'avril, juin, juillet et août sont les moins arrosés à l'opposé des mois d'hiver.

L'Eure-et-Loir présente des caractéristiques climatiques homogènes, à l'exception de la pluviométrie liée au relief. La Beauce, protégée par les collines de Normandie, est relativement peu arrosée, tandis que le Perche reçoit des précipitations supérieures d'environ 30 %.

Le climat de l'Orne constitue une transition entre le climat océanique de la Bretagne et le climat océanique dégradé du bassin parisien. La région s'étendant du Bocage à la forêt d'Ecouves est la plus arrosée, les températures y sont relativement douces du fait de la proximité de la mer et de l'effet de latitude. Sur les hautes terres du Perche et des pays d'Auge et d'Ouche ainsi que sur reliefs de la forêt de Bellême, la pluviométrie est relativement abondante sans toutefois atteindre les valeurs du Bocage, ces régions bénéficient d'une alimentation maritime douce et humide avec des températures assez fraîches l'été.

2.2. Les « futurs possibles » des activités économiques selon le contexte global (national ou international)

A - Les cinq scénarios majeurs du secteur économique et industriel à l'horizon 2010-2020

(Source : Groupe de prospective « *Futurible internationale* ». 2004)

▪ Les variables clés et leurs interrelations

Le groupe de prospective a tenté de définir l'environnement stratégique des entreprises dans les dix prochaines années. Cette étude est destinée à fournir des scénarios de cadrage sur l'évolution du contexte mondial, européen et français auxquels les entreprises risqueraient de se trouver confrontées. Ainsi, ont été déterminés les enjeux majeurs pouvant avoir une influence décisive sur l'avenir des activités économiques, particulièrement industrielles : les perspectives mondiales à moyen terme et long terme de l'économie, les grandes tendances d'évolution des sciences et des techniques, la mutation structurelle de l'économie (tertiarisation), la qualité des relations internationales, les potentialités énergétiques, l'élargissement et l'approfondissement de l'Union Européenne, la responsabilité sociétale des entreprises, l'évolution démographique, le marché de l'emploi, le comportement citoyen (individualisation des valeurs et mode de vie), l'évolution des institutions et des politiques publiques.

▪ Cinq scénarios majeurs à l'horizon 2010 et 2020

- Le scénario « **tendanciel récessif** » : il est caractérisé par une persistance de la mondialisation non régulée. La planète se transforme de plus en plus en une immense poudrière. Les pays en développement rapide risquent d'être confrontés à des crises importantes (sociales, politiques, environnementales, etc.) et ont peu de chance de pouvoir rivaliser avant 2020 avec les Etats Unis qui, malgré les contestations grandissantes, exercent seules le *leadership*. Tout en s'élargissant, l'Europe est confrontée au défi de l'approfondissement. Contraint à des processus d'extension par l'effet conjugué de l'économie de marché et des processus de démocratisation sur ses frontières Est et Sud, elle doit également faire face à des processus externes de blocage (opposition de la Russie, émergence de régimes méditerranéens hostiles à l'Europe, etc.) et internes (oppositions sociales et budgétaires). Elle suivrait ainsi un développement type « coopérations renforcées » avec un fonctionnement « à la carte » selon les nécessités.

L'économie française est tendanciellement en déclin. Elle se caractérise par un phénomène important de désindustrialisation qui n'est guère compensé par de nouvelles activités productives jouant un rôle moteur. La France souffre d'un vieillissement démographique et d'un chômage important et la société française résiste. L'Etat gère dans l'urgence ces changements.

- Le scénario « **Trente Glorieuses revisitées** » : on assiste dans l'ensemble à une croissance économique mondiale. Les progrès technologiques permettent de relancer l'économie des pays du Nord et de résoudre les problèmes associés (environnementaux, sociaux, etc.). Les Etats Unis et l'ensemble des pays acceptent une gestion multilatérale des problèmes planétaires et les processus de mondialisation sont mieux régulés, entre la zone Pacifique et Atlantique. On assiste à un apaisement des conflits et à une mutation progressive et maîtrisée de l'économie mondiale.

Les économies européenne et française connaissent une expansion avec création d'emplois importante, permettant aux responsables de laisser la croissance résoudre les problèmes sociaux, plutôt que de procéder à des réformes.

- Le scénario « **nouvel ordre libéral autoritaire** » : il se caractérise par un recentrage de l'économie-monde sur le Pacifique, essentiellement entre les Etats Unis et la Chine. On assiste alors à une dilution de l'Europe qui, incapable de s'affirmer au plan politique, se dissout dans l'économie-monde sans pour autant disposer, dans la compétition, de réels atouts.

L'Etat et la société française étant dans l'incapacité de se réformer, un régime autoritaire, libéral, s'instaure en France. Malgré une augmentation continue des tensions sociales, il procède à une réforme profonde de l'Etat, passant d'un « Etat gestionnaire » à un « Etat stratège ».

- Le scénario « **un nouveau contrat social** » : il est envisagé à l'horizon 2008-2012. Il se caractérise par une refonte de l'Union Européenne. Prenant acte que l'Europe à vingt-cinq était incapable de marcher d'un même pas face à une économie mondialisée, une Europe fédérale à cinq ou sept se constitue autour de l'Allemagne et de la France. Cette Europe fédérale adopte une politique de sécurité et de défense commune et développe une politique économique incitative en s'affirmant vis-à-vis des Etats-Unis et des nouvelles puissances asiatiques.

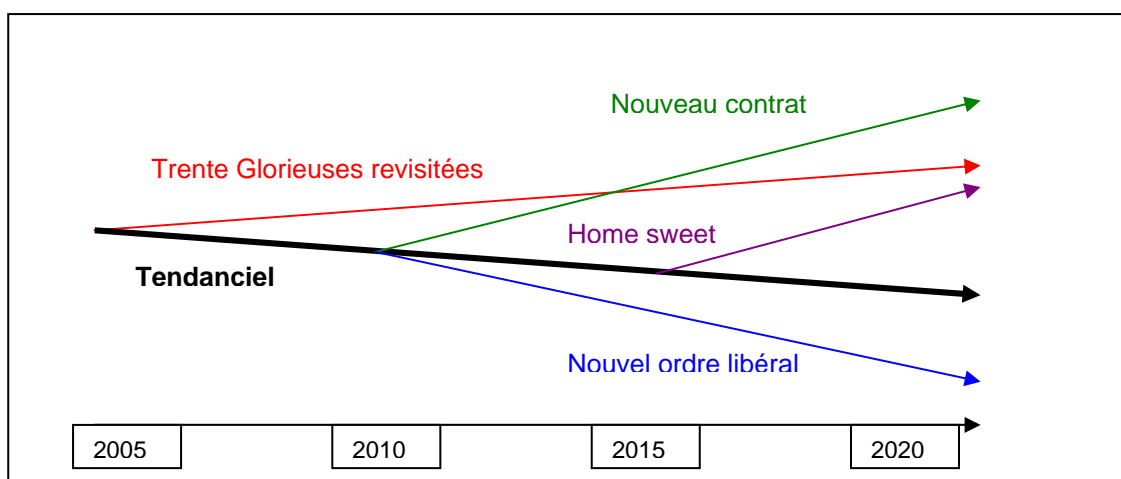
La France, devenue simple Etat d'une fédération élargie, s'adapte aux nouveaux enjeux. Bien que réticents, les responsables et la société française acceptent le fonctionnement d'un Etat fédéral européen « social-démocrate ».

- Le scénario « **home sweet home** » : dans un contexte international à caractère bi-polaire et de croissance économique (pour la Chine et les Etats-Unis), l'Europe inexistante sur le plan politique est mise à l'écart de la croissance économique du Pacifique.

Faisant face à une importante désindustrialisation, la France joue la carte de « l'économie résidentielle », tout en subissant de graves crises sociales.

▪ Avis d'experts et remarques

Les experts du groupe de prospective du centre d'étude futurible internationale indiquent globalement que les « futurs possibles » se situent préférentiellement dans un resserrement de l'économie mondiale et française, freiné plus ou moins fortement selon l'attitude des autorités françaises et européennes.



Selon ces mêmes experts, le premier scénario « tendanciel récessif » semble aujourd'hui le plus probable. La médiocre croissance économique observée aujourd'hui, l'adaptation nécessaire de l'appareil productif confronté à une concurrence mondiale de plus en plus vive, le sous-emploi endémique, le vieillissement démographique plus abrupt, la difficulté de trouver un équilibre entre les enjeux sociaux et les enjeux économiques, les difficultés des dirigeants mondiaux, européens et français à mettre en oeuvre les réformes nécessaires préfigurent un recentrage de l'économie-monde sur le Pacifique avec une Union Européenne qui risque d'être durablement affaiblie.

Selon eux, cette situation récessive pourrait se traduire à moyenne échéance par une rupture majeure à l'horizon 2008-2010 allant, soit sur un scénario « nouveau contrat social », soit sur un scénario « nouvel ordre libéral ». L'orientation sur un de ces scénarios se ferait essentiellement en fonction de la capacité des dirigeants européens et français à se repositionner sur l'échiquier international.

▪ **Analyse issue d'un rapport d'étude « Productivité et croissance » sur l'industrie européenne**

(Sources : de Patrick Artus et Gilbert Cette. La Documentation Française. 2004)

Selon ce rapport, les pays européens subissent actuellement deux phénomènes :

- Une concurrence « par le bas » de plus en plus importante où les pays émergents sont progressivement montés en gamme et en qualité dans la fabrication des biens d'équipement, de l'automobile, de l'électronique, du matériel de télécommunication, etc. Cette concurrence a mis progressivement en danger les industries les plus basses en gamme. Puis elle s'est attaquée à celles situées immédiatement au-dessus.
- Dans la période récente, un nouveau risque pour l'industrie européenne semble émerger : une concurrence « par le haut » dans les secteurs tels que l'aéronautique, l'espace, les biens intermédiaires spécialisés et l'électronique.

La hausse de la production de nouvelles technologies des pays émergents est souvent plus rapide que dans la zone euro. Cette montée en gamme et en niveau d'activité s'explique à la fois par l'importance des investissements domestiques et étrangers, par l'accroissement du capital humain, par le faible coût de production et aussi par le développement de la demande domestique pour les produits sophistiqués (Internet, téléphones mobiles, etc.).

L'Europe et la France sont donc confrontées à une double menace : la poursuite des pertes de production dans les industries traditionnelles, une concurrence accrue dans les secteurs les plus avancés.

Cependant, selon les auteurs de ce rapport, il ne faut pas négliger la forte hausse des coûts unitaires et des salaires dans les PECO⁵, progressant beaucoup plus vite que la productivité. En revanche, les pays d'Asie enregistrent des gains de productivité élevés, de même ordre que la hausse des salaires, et de politiques de changes favorables par la mise en place d'une dépréciation réelle de leur monnaie.

⁵ PECO : Pays d'Europe Centrale et Orientale.

La France se spécialise depuis plusieurs années sur certains secteurs comme les biens d'équipement, les biens de consommation et l'automobile. Et, selon les auteurs, cette spécialisation a bien l'effet attendu d'amélioration des termes de l'échange, surtout pour l'automobile et les biens d'équipement.

B - L'évolution du secteur agricole dans les prochaines années

▪ Les quatre scénarios de l'évolution du secteur agricole horizon 2015-2020

(Sources : Groupe de prospective « Agriculture et Territoire » de la DATAR⁶.2000)

Les variables clés et leurs interrelations :

En 2000, une équipe de chercheurs de la DATAR a identifié cinq variables clés pouvant influencer sur les dynamiques agricoles à l'horizon 2020 : l'espace concurrentiel dans lequel se situent les échanges agro-alimentaires internationaux (les négociations de l'OMC⁷ et de la PAC), le devenir de la PAC (en intégrant les attentes de la société civile et des partenaires étrangers), les attentes de la société (sensibilité à la qualité des produits et à l'environnement), l'évolution des techniques et des pratiques agricoles (le sens que voudra leur donner les agriculteurs et les organisations agricoles en fonction de la confiance au progrès technique et de l'acceptation sociale), l'évolution des organisations agricoles ainsi que leur mode de structuration et leurs stratégies (le poids de celles-ci face à d'autres groupes de pressions ou institutions, la réaction de ces organisations face aux nouvelles questions qui leur sont posées : attentes de la société, internationalisation des échanges).

Les quatre scénarios :

De ces postulats, le groupe de prospective de la DATAR a fabriqué quatre scénarios qui permettent de se projeter l'agriculture suivant des directions radicalement différentes. Il n'est pas ici nécessaire d'exposer précisément ces scénarios car nous rentrerions trop dans les détails. Mais de dégager les interrelations entre tous les facteurs cités plus haut, permet de mieux cerner les enjeux du territoire :

- Le scénario « **adaptation de la PAC** » : il permettrait de répondre à deux problèmes majeurs : une meilleure garantie de la qualité des produits et un arrêt des aides à l'exportation, demandé par l'OMC. Mais l'opinion publique doit rester favorable au maintien du budget actuel alloué à l'agriculture, donc pas de dépenses supplémentaires, et pas de désagréments supplémentaires c'est-à-dire pas de nouvelles pressions environnementales.

Pour cela, la future Politique Agricole Commune s'orienterait sur un contingentement de la production pour éviter le dérapage budgétaire, et sur « l'éco-conditionnalité » des aides pour améliorer l'acceptabilité sociale de cette politique.

Cette option est la continuité du modèle agricole actuel : intensification des processus de production, spécialisation et professionnalisation des agriculteurs, organisation des acteurs économiques autour de filières verticales, érosion des emplois agricoles à un rythme de 3 à 5 % par an, augmentation de la taille des exploitations, problème croissant de transmissibilité.

⁶ DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

⁷ OMC : Organisation Mondiale du Commerce.

Nous assisterions progressivement à un dualisme agricole : une agriculture spécialisée dans les productions de masse se concentrerait dans les régions intensives, où les problèmes environnementaux sont croissants malgré la sévérité des normes. Dans les autres régions, ce serait plutôt une agriculture pluri-active ou consacrée aux produits de terroir, associée parfois à une déprise agricole. Les produits agricoles seraient ainsi majoritairement des produits bruts et peu différenciés, les labels ou appellations d'origine contrôlée resteraient limités sur certains produits tels que le vin et le fromage.

Mais ce scénario comporte certains risques : cette agriculture perçue à la fois comme productiviste et fortement subventionnée pourrait être critiquée par des consommateurs aux exigences grandissantes et par une société attachée à son cadre de vie, ne se satisfaisant pas des normes environnementales imposées aux agriculteurs.

- Le scénario « **ordre industriel** » : il repose sur un retrait de l'intervention de l'Etat et de l'Europe et une mise en avant des entreprises agro-alimentaires par la libéralisation des échanges. L'objectif étant d'augmenter les performances des pays européens sur les marchés mondiaux. Les mesures prises consisteraient ainsi à renforcer les Industries Agro-Alimentaires (IAA) les plus compétitives. La logique veut que l'on s'adapte au plus vite au marché. Ceci implique que l'on renonce aux entraves à la production (quotas par exemple), aux protections aux frontières, aux soutiens des prix. Dotées de stratégies solides et de moyens importants, ces firmes s'efforcent de répondre aux attentes des consommateurs en mettant en œuvre une segmentation des marchés et en développant des gammes de produits issus de la transformation alimentaire, identifiés par des marques commerciales. Dans ce contexte, les agriculteurs deviennent fournisseurs de matières premières standardisées pour une industrie devenue exigeante. Progressivement, ces entreprises glissent dans une logique de sous-traitance avec les agriculteurs.

Dans cette option, le paysage agricole connaîtrait une accélération des évolutions prévues dans le premier scénario : fort accroissement de la taille et spécialisation des exploitations, forte différenciation régionale avec d'un côté des bassins de production spécialisés et de l'autre des espaces sujets à la déprise agricole avec intervention des collectivités locales pour valoriser ces espaces grâce au tourisme et à des produits spécifiques. Certaines productions facilement délocalisables, comme les hors-sol, quitteraient la France pour des pays où les coûts de production sont faibles.

Ce scénario pourrait amener un plus grand dynamisme de l'économie agricole mais, dans le même temps, il existe un risque de fragilisation économique d'une majorité d'exploitations (baisse des prix, délocalisation des productions). Tout dépendra de la capacité de la profession à s'organiser en situation de sous-traitance, de la confiance de la société dans les marques commerciales, de la volonté d'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales pour diminuer les effets négatifs d'une telle option (problème d'environnement, délocalisation, désertification).

- Le scénario « **qualité d'origine** » : la force motrice de ce scénario réside dans les attentes de la société envers la qualité des produits alimentaires. La structuration de la production se ferait autour d'une garantie donnée aux consommateurs que les aliments sont produits dans le respect de cahiers des charges contrôlés et transparents, offrant une garantie de provenance avec une origine géographique précise et un respect des engagements.

Ce système d'Appellation d'Origine Contrôlé des produits (AOC) ou d'Indication Géographique Protégée (IGP) concernerait une grande majorité des produits dont la gamme serait très diversifiée. Ce scénario pourrait voir le jour dans un contexte de croissance économique et de réduction des inégalités permettant à une frange importante de la population d'accéder à ces produits de qualité, aidée par une profession agricole désireuse de construire une nouvelle image du métier. Aussi, cela implique que la protection traditionnelle des marchés européens (prix intérieur garanti) cède la place à une régulation du marché basé sur des mécanismes incitatifs encourageant la qualité des produits, l'innovation et l'articulation entre l'agriculture et les territoires. Ce système demande une plus grande maîtrise technique de la production et une capacité d'auto-organisation des producteurs jusqu'à la commercialisation de leurs produits.

Ce scénario aurait diverses implications : meilleure préservation, voire création d'emplois agricoles, recompositions et spécificités régionales. Les mesures environnementales seraient dans ce cas intimement associées aux attentes des consommateurs et à l'image des produits.

En revanche, un tel scénario pourrait être marginalisé si les territoires n'arrivent pas à s'organiser et laissent libre cours à une concurrence acharnée. Aussi, il pourrait se heurter à de fortes résistances internes au niveau de l'organisation des producteurs (quelles aides ? Quelle organisation territoriale et commerciale ?), et à de fortes résistances externes au niveau des entreprises agro-alimentaires (la marque commerciale contre le produit de terroir) et des pays concurrents (négociations de l'OMC).

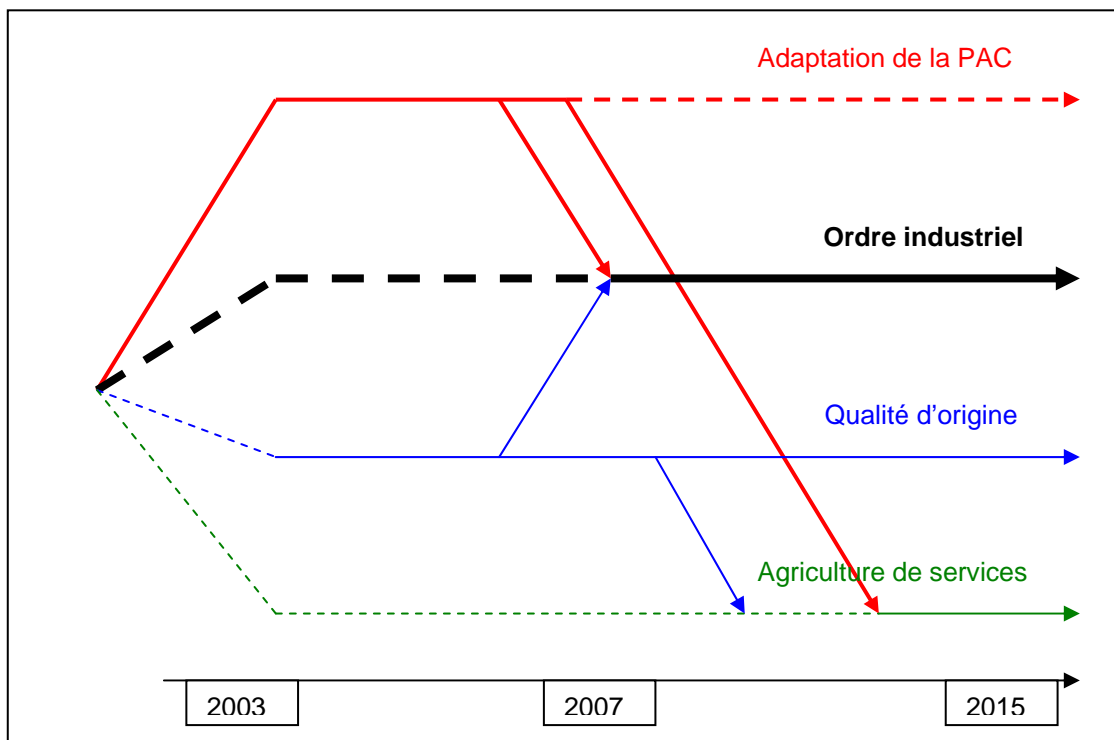
- Le scénario « **agriculture de services** » : dans un contexte de croissance économique, ce scénario fait l'hypothèse qu'une Union Européenne forte consolide sa politique de développement rural au profit de la politique agricole. Cela suppose qu'une subsidiarité active soit mise en œuvre, dans un meilleur partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ce scénario suppose également qu'une fraction importante de la population urbaine entend trouver en milieu rural des espaces de vie et d'entreprises avec des paysages entretenus et une nature préservée. Les pouvoirs publics misent sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture pour légitimer auprès d'une opinion publique de plus en plus exigeante les soutiens agricoles.

Si l'agriculture continue toujours de fournir des produits alimentaires, elle est jugée ici à sa contribution au développement territorial : services en matière de préservation de l'environnement, gestion des ressources biologiques, d'entretien de l'espace, de prévention des risques naturels, d'activités liées au tourisme vert. Les collectivités locales prennent ici de plus en plus d'initiatives en établissant notamment des contrats avec les agriculteurs pour rémunérer les services rendus, avec l'aide de l'Etat et de l'Europe. La création d'emplois ruraux est ici très importante. Nous assisterions à une recomposition des espaces avec une faible différenciation régionale.

Cependant, ce scénario devra affronter les réticences de ceux qui considèrent que le coût de l'aménagement du territoire est trop élevé. Il se heurtera également aux corporatismes professionnels qui font obstacle à la multifonctionnalité de l'agriculture. Autre point d'importance : la nécessité de construire des contractualisations et des statuts juridiques solides, durables, souples et efficaces en évitant une inflation bureaucratique.

▪ Avis d'experts et remarques

A l'époque de la réalisation de ces scénarios, l'équipe de la DATAR pensait que le scénario le plus probable à court terme était celui de « l'adaptation de la PAC ». Mais selon eux, il était fort probable qu'aux alentours de 2005, l'Union Européenne réduise son régime d'aides par crainte d'un dérapage budgétaire suite à son élargissement. Ainsi, le scénario « adaptation de la PAC » devait progressivement laisser place au marché pour réguler le commerce agricole. Le scénario « ordre industriel » s'en trouverait confirmé du fait de la pression grandissante de l'OMC et des firmes européennes. Mais selon cette équipe de chercheurs, se pose la question de l'après 2015 avec les perspectives de concentration et d'internationalisation des firmes agroalimentaires avec menace de délocalisation des productions.



Il pouvait éventuellement à moyen ou long terme évoluer vers le scénario « agriculture de services » si une politique volontariste de développement rural était adoptée du fait d'une préoccupation grandissante de la société sur les problèmes environnementaux. Mieux compris ou accepté par nos partenaires internationaux que le scénario « qualité d'origine », il pourrait faire l'objet d'aménagements dans un contexte de globalisation.

Le scénario « qualité d'origine » pouvait selon eux être mis en place à court terme mais dépendait de la capacité de la profession à s'organiser et la capacité des pouvoirs publiques à refondre le mode d'intervention. Sinon, ce scénario laisserait facilement la place à « l'ordre industriel ».

▪ **Affirmation de certains « futurs possibles » par l'arrivée de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC)**

Le 26 juin 2003, l'Union Européenne a adopté une nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) pour répondre à plusieurs objectifs :

- Anticiper les futurs accords de l'OMC (Doha Round) pour renforcer la position européenne lors des nouvelles négociations : suite à l'échec de Seattle en 1999, la déclaration de Doha, établie en novembre 2001, a relancé les discussions sur l'agriculture en poursuivant plusieurs objectifs : améliorer l'accès aux marchés (adaptation des contingentements tarifaires et des prix des céréales notamment), réduire, voire supprimer les formes de subvention à l'exportation, réduire les mesures de soutien interne (notamment les soutiens directement liés au volume de production).
- Eviter les dérapages budgétaires :
 - en maîtrisant les problèmes de surproduction : les réformes successives de la PAC depuis 1984 (instauration des quotas de production en 1984, des aides directes à la surface et non à la production avec mise en place de jachères en 1992, prolongation de la baisse des prix avec l'agenda 2000) n'ont pas suffi pour résoudre les problèmes de surproduction particulièrement coûteux pour l'Europe (augmentation des subventions à l'exportation).
 - en intégrant les Pays de l'Europe Centrale et Orientale (PECO) : dix pays supplémentaires de l'Europe de l'Est seront intégrés dans l'Union Européenne en 2004. Cela risque d'engendrer un surcoût budgétaire.
 - il est alors nécessaire d'éviter des dérapages budgétaires, sources potentielles de tensions sociales (ménager l'acceptation sociale) et politiques (anticiper l'hostilité grandissante de la Grande Bretagne).
- Répondre à la demande de la société : avoir une agriculture plus proche de leurs préoccupations. Les sondages européens successifs confirment les rôles qui doivent être assignés à la PAC, à savoir assurer une production saine et sans danger et promouvoir le respect de l'environnement (42 % et 41 % des personnes interrogées en 2002). Plus de six européens sur dix en 2002 estiment que la PAC doit évoluer dans le sens d'une diminution des subventions à la production et d'une augmentation des aides directes aux agriculteurs et au développement rural.

Ainsi, l'accord de Luxembourg du 26 juin 2003 (et son interprétation dans le droit français) propose :

- Une stabilisation budgétaire : les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Européenne ont décidé à l'unanimité d'un plafond de dépense pour les vingt-cinq membres. Cet accord a permis de financer l'adhésion des dix nouveaux membres sans réduire les ressources disponibles pour les quinze membres actuels.
- Un découplage partiel des aides directes à la production : maintien d'un lien entre les aides et la production (préservation d'une partie des aides directes), et le découplage des aides avec instauration d'une prime unique à l'exploitation, appelée Droit à Paiement Unique (DPU), selon un référentiel historique 2000-2001-2002.

Plus de détails sur les nouvelles mesures PAC :**• Les organisations communes de marchés (OCM) :**

Les productions	La PAC		Modifications des autres OCM
	Types de mesures	Les taux de découplage en 2006	
Les céréales, oléagineux, protéagineux, lin, chanvre	-Découplage partiel des primes SCOP ⁸	-75%	
La production laitière	-Maintien des quotas jusqu'en 2014-2015. -Baisse du prix d'intervention sur le beurre et la poudre de lait décidée en 1999	-Découplage total, soit 100%	-Baisse du prix d'intervention de 25% sur quatre ans sur le beurre. -Baisse du prix d'intervention de 15% sur la poudre de lait sur trois ans. -Aides compensatoires partielles. -Augmentation des quotas laitiers en fonction des marchés à partir de 2007.
Les productions bovins viandes	-Découplage de 0 à 100% selon les productions. -Les mesures incitatives à l'extensification ou à la limitation à l'intensification sont supprimées.	-Découplage de la Prime à l'Abattage des gros Bovins (PAB) à 60%. -Découplage total de la Prime Spéciale Bovin Mâle (PSBM), soit 100%. -Pas de découplage (0%) de la Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes (PMTVA).	-Le seuil de chargement des animaux pour bénéficier de la PMTVA est supprimé. -Les aides concernant les compléments extensification et les compléments femelles PAB sont totalement découplées.

• Le versement de l'aide découplée :

A partir de 2006, tout agriculteur détenant des Droits à Paiement Unique pourra demander des aides découplées. Pour chaque droit, un hectare devra être détenu par l'agriculteur. Toutes les surfaces seront admissibles, sauf les fruits et légumes, les cultures pérennes, la pomme de terre et la forêt.

Pour la gestion des Droit à Paiement Unique (DPU) :

- les droits peuvent s'échanger avec ou sans terre,
- les droits ne peuvent s'échanger qu'à l'intérieur d'un même département,
- les ventes de droits sans terre seront taxées à 50 % au profit de la réserve pour éviter les spéculations,
- les ventes de droits avec terre sont taxées de 3 % à 10 % selon l'importance des agrandissements. Ceci devrait être défini en cohérence avec les projets agricoles départementaux et les schémas directeurs départementaux des structures,
- le transfert de droits vers un agriculteur qui s'installe sera exonéré de toute taxation,
- les droits non utilisés pendant trois ans seront automatiquement reversés à une réserve nationale.

⁸ SCOP : Surface Céréales, Oléagineux, Protéagineux

- Une conditionnalité des aides : attribution des aides découplées en fonction notamment du respect de normes en matière d'environnement, de santé publique, des animaux et des végétaux, et de bien-être animal. La conditionnalité introduit une réduction des paiements directs en cas de non respect de ces exigences. Si une ou plusieurs anomalies « intentionnelles » sont constatées, le taux de réduction des aides PAC peut varier de 20 à 100 %. Si aucune faute intentionnelle n'est constatée, ce taux ne peut pas excéder 5 %.

Plus de détails sur la conditionnalité des aides :

Les exigences sont de trois ordres :

- Certaines se rapportent à des règles d'ores et déjà connues et appliquées : dix-neuf directives ou règlements européens appliqués en droit français, considérés comme prioritaires et portant sur les thèmes de l'environnement (cinq directives : « conservation des oiseaux sauvages », « conservation des habitats », « protection des eaux souterraines contre la pollution causée par des substances dangereuses », « protection de l'environnement et notamment des sols, lors de l'utilisation des boues d'épuration en agriculture », « protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles »), de l'identification des animaux (une directive « identification et enregistrement des animaux » et trois règlements sur l'identification des bovins, ovins et caprins), de la santé publique et de la sécurité alimentaire (quatre textes), de la santé animale (trois textes), et du bien-être animal (trois textes). La prise en compte des différents textes est progressive : neuf textes en 2005 ; sept en 2006 ; trois en 2007.
- D'autres sont définies par chaque Etat-membre (principe de « subsidiarité ») dans un cadre communautaire imposé : les « Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales » (BCAE). Elles visent à maintenir les terres dans de bonnes conditions agronomiques et ont pour objectif de prévenir l'érosion des sols, de préserver la structure et la matière organique de ceux-ci, ainsi que de définir les modalités d'entretien minimal des terres (mesures de mise en place d'une surface minimale en couvert environnemental (3 % de la SCOP, par exemple : bande en enherbée), non-brûlage des résidus de culture, diversité des assolements, prélèvements à l'irrigation raisonnés, entretien minimal des terres). Elles s'appliquent dès 2005 à l'ensemble des terres agricoles.
- Enfin, certaines visent le maintien de la part des surfaces en pâturages permanents (ou prairies permanentes) dans la surface agricole utile.

- Un renforcement du développement rural : instauration d'un système de modulation des aides couplées et découplées de 5 % en 2007 au profit d'aides incitatives, destiné à mieux préserver l'environnement, la sécurité et la qualité alimentaire, le bien-être animal.

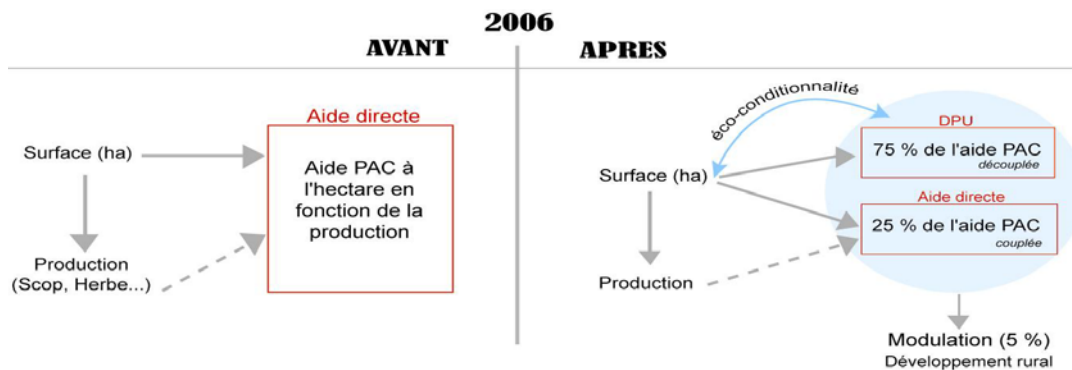
Plus de détails sur le renforcement du développement rural :

L'accord de juin 2003 rend obligatoire un système de modulation qui était précédemment une option proposée aux Etats. A partir de 2006, les Etats-membres pourront choisir à quelles actions de développement rural ils veulent allouer le produit de la modulation.

Plusieurs mesures sont possibles telles que les mesures pour la qualité alimentaire, l'agro-environnement, le respect des normes, le conseil agricole, le bien-être des animaux, les jeunes agriculteurs, la forêt.

Des discussions sont en cours pour régionaliser ou nationaliser les orientations et les actions de développement rural.

Un exemple : les changements dans la distribution des aides PAC sur les surfaces céréales.



Les anciennes mesures de la PAC étaient construites autour d'aides directes en fonction du nombre d'hectare exploités et du type de cultures implanté sur cet hectare. Dans le cas du département de l'Orne, les aides directes assignées aux Surfaces Céréales/Oléagineux/Protéagineux (SCOP) étaient de 376 € l'hectare. Par contre, elles n'étaient que d'une cinquantaine d'euros pour les surfaces en herbe.

A partir de 2006, la mise en place du système de découplage modifiera les modalités de distribution des aides. Sur ces mêmes surfaces, 25 % uniquement resteront couplés aux surfaces COP. Les autres 75 % de l'aide seront découplés, c'est-à-dire que l'agriculteur n'est plus dans l'obligation de cultiver sa terre pour toucher cette aide. Il est uniquement tenu de respecter la conditionnalité des aides (cf. ci-dessus). Par exemple, il est obligatoire de respecter un ensemble de réglementations et d'entretenir ses terres.

Aussi, sur la totalité des aides destinées aux agriculteurs, 5 % seront retenues pour la mise en place de programmes de développement rural.

Ces nouveaux dispositifs confirment le caractère libéral de l'évolution de la PAC. La PAC est maintenue mais perd son caractère originel fondé sur trois piliers : le marché unique, la préférence communautaire et la solidarité financière. Si la PAC a très rapidement dépassé toutes les espérances au niveau de la modernisation de l'agriculture et de l'autosuffisance alimentaire, elle a engendré des dérapages budgétaires avec des problèmes de surproduction et des prix intérieurs trop en décalage avec le prix mondial. Les choix, qui ont été effectués lors du dernier accord, libéralisent davantage les marchés agricoles afin de mieux ajuster l'offre à la demande. Ces décisions confirment le caractère « industriel » de l'évolution de l'activité agricole. Dans le même temps, une « adaptation de la PAC » est effectuée par l'instauration d'une conditionnalité des aides afin de limiter certaines externalités négatives engendrées par ce type d'agriculture.

▪ Simulation par modélisation ou enquête des conséquences des nouveaux dispositifs de la PAC

(Sources : les groupes prospectifs de l'INRA⁹, du FAPRI¹⁰, de l'Institut de l'Elevage, du CNASEA¹¹, de l'OCDE¹², de Teagasc¹³ et de la Direction Générale Agriculture de la Commission européenne)

Des chercheurs de différentes organisations françaises ou européennes ont effectué des simulations à partir de modèles, afin de mieux connaître les impacts de la nouvelle réforme de la PAC. Ces travaux s'appuient sur des analyses macro-économiques utilisant des modèles de programmation d'optimisation économique (modèle de programmation linéaire séquentiel, modèle de programmation mathématique positive, etc.) ou des modèles d'équilibre général de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'Institut de l'Elevage et le CNASEA ont également réalisé des projections statistiques en s'appuyant sur l'évolution démographique, corrigées par des enquêtes de terrain. Voici l'essentiel des résultats.

Un nouvel équilibre possible entre les céréales et les surfaces en herbe en région intermédiaire :

L'essentiel pour la projection 2015 en France

- . Léger recul des surfaces céréalières (de 0 à 3 %) au profit de l'herbe ou de la jachère.
- . Les cultures les plus concernées par ce recul : orge et seigle.
- . Le tassement de la marge brute « céréales » est déjà effectuée (le prix d'intervention à l'avenir devrait quasiment rester stable). Donc une production potentiellement attractive.

A partir de son modèle d'optimisation économique, l'INRA a testé deux réactions possibles pour la production des céréales :

- celle consistant uniquement à ne plus produire à la marge, c'est-à-dire à ne plus cultiver les mauvaises terres. Mais selon les résultats et l'interprétation des chercheurs, l'abandon des mauvaises terres existait déjà grâce aux dispositifs de la PAC de 1992 (possibilité de gel de certaines parcelles). Il n'y aurait donc pas de possibilité supplémentaire, sauf pour ceux qui auraient l'intention de geler plus de 30 % de leur surface (ce qui devrait être plutôt rare).
- celle consistant à ne plus cultiver du tout : pour une région intermédiaire telle que le bassin versant de l'Huisne, ceci se traduirait par une perte économique conséquente. Il ne serait pas avantageux de perdre les 25 % d'aides primées SCOP couplées, surtout pour un prix d'intervention des céréales qui devrait rester élevé.

Selon d'autres études de modélisation macro-économique, notamment celles de la FAPRI et du Teagasc, une légère augmentation de la surface en herbe est à prévoir au détriment des surfaces en céréales.

⁹ INRA : Institut National de la Recherche Agronomique.

¹⁰ FAPRI : Food and Agricultural Policy Research Institute.

¹¹ CNASEA : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

¹² OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

¹³ Teagasc : The Agriculture and Food Development Authority (Irlande).

Des experts locaux pensent que le tassement de la marge brute « céréales » devrait s'arrêter. L'équilibre entre les entrants et les sortants serait déjà effectué. Dans le passé, le prix d'intervention a chuté de 40 % et devrait à l'avenir se stabiliser au prix d'aujourd'hui, à savoir à 60 centimes/kg. L'avantage comparatif serait ainsi favorable pour cette production dans le cas où les autres productions seraient moins incitatives.

Des exploitations laitières devant se restructurer :

L'essentiel pour la projection 2015 en France

- . Beaucoup de cessation laitière en perspective au profit des céréales et dans quelques cas au profit de vaches allaitantes non primées.
- . Restructuration forte de la production laitière avec spécialisation laitière de grosses structures.
- . Baisse probable du nombre d'exploitation laitière de 10 à 15 % au moment du découplage en 2006, en plus de l'érosion habituellement observée.
- . Toutefois, maintien de la production laitière en volume.

Selon plusieurs sources (INRA, Institut de l'Élevage), si la baisse du prix du lait est de 10 % (compensation comprise), le résultat courant des exploitations laitières s'abaisserait d'une manière conséquente (23 % en moyenne selon l'INRA, passant de 18 à 39 % selon la productivité des exploitations laitières). Cette baisse serait plus ou moins importante en fonction de l'efficacité économique des exploitations laitières et en fonction du type de production. Plus les produits sont industriels, plus la baisse du prix du lait sera conséquente, ce qui est davantage le cas dans les régions Ouest de la France.

Selon des études menées par l'Institut de l'Élevage et le FAPRI, l'instauration du découplage devrait modifier les équilibres économiques au sein des exploitations laitières et inciter certains producteurs à se spécialiser vers les productions les plus rentables ou les plus confortables. La cessation laitière devrait être importante.

Il existerait plusieurs cas de figures :

- Des personnes voulant réduire les contraintes de travail : ce peut être des personnes âgées voulant finir leur carrière en se reconvertissant vers des systèmes de production moins contraignants. Cette reconversion pourrait être un élevage de vaches allaitantes non primées (la DPU lait est comparable à la PMTVA) si l'obligation de maintenir les prairies permanentes existe. Pour d'autres, l'arrêt de la production laitière pourrait se traduire par une reconversion des surfaces fourragères en céréales.
- Les agriculteurs ayant des systèmes mixtes « lait/céréales » pourraient se reconvertir : les exploitations, qui ont eu l'occasion de s'agrandir ces dernières années, pourraient faire le choix de liquider les productions animales pour se consacrer uniquement aux cultures. Les exploitations laitières du bassin versant de l'Huisne sont souvent basées sur ce système mixte.
- Les contraintes environnementales : les investissements lourds engendrés par les mises aux normes sont et seront un critère déterminant pour la poursuite de la production laitière. La baisse de

la rentabilité économique de la production laitière pourrait renforcer des mouvements déjà amorcés : arrêt anticipé ou transmissibilité des exploitations fragilisées.

Globalement, le niveau de production laitière national devrait être préservé, mais on pourrait assister à un recentrage de certaines exploitations sur la production laitière avec accroissement de la production, dans la plupart des cas.

Selon diverses études, ce sont globalement les exploitations avec des bâtiments disponibles qui augmenteront leur production laitière. Ce peut être par exemple des exploitations qui ont profité de la mise aux normes pour moderniser leurs moyens de production.

Un exemple de comparaison entre production sur les aides directes découplées :

- Pour une exploitation céréalière de 120 Ha, l'aide totale sera d'environ 42 864 € (base prix ornaïs) :
 $376 \text{ €/ha} \times 75 \% \text{ (aide découplée)} \times 95 \% \text{ (5 \% de modulation)} \times 120 \text{ ha} = 32\,148 \text{ €}$
 $376 \text{ €/ha} \times 25 \% \text{ (aide couplée)} \times 95 \% \text{ (5 \% de modulation)} \times 120 \text{ ha} = 10\,716 \text{ €}$
- Pour une exploitation laitière de 200 000 L de quota, l'aide PAC serait de 7 000 € (base prix ornaïs) :
 $35 \text{ €/T de lait} \times 14 \times 200 \text{ Tonnes de lait} = 7\,000 \text{ €}$

Une consolidation des naissages et une chute de l'engraissement des bovins mâles :

L'essentiel pour la projection 2015 en France

- . Baisse à terme de la production de viande bovine à l'échelle européenne entre 0 et 5 %.
- . Compensée par une possible hausse des prix entre 3 et 9 % à l'échelle européenne.
- . Consolidation du naissage à terme.
- . Baisse de l'engraissement à terme (selon certaines études, baisse de la production de bovins mâles de l'ordre de 20 % chez les polyculteurs).
- . Une période transitoire (2005-2008) conduira d'abord à une hausse temporaire de la production puis une baisse temporaire des prix.

Globalement, selon toutes les études basées sur des modèles globaux (FAPRI, DG agriculture, INRA, etc.), l'effet le plus marqué du découplage est, à terme, la baisse de volume produit en gros bovins, avec en contre partie une montée des prix sur la viande bovine en Europe. Attention, une hausse des importations pourrait neutraliser cet effet. Tout dépendra des négociations de l'OMC et de l'accord futur avec le Mercosur¹⁵.

Toutes les études révèlent également une période transitoire de décapitalisation (2005-2008) conduisant à des phénomènes inverses avec une hausse temporaire de la production et une baisse temporaire des prix. Les aides anciennement octroyées à l'engraissement (PSBM) induisaient des phénomènes de partage de prix entre le maigre (les broutards) et l'engraissement (les animaux finis). Le découplage total des aides PSBM devrait abaisser le prix du maigre dans un premier temps, suivi d'un effet de régulation des prix (baisse du coût de production du maigre, hausse de la marge brute sur l'engraissement, donc hausse du prix du maigre).

¹⁴ Aide découplée correspondant à une baisse du prix d'intervention du lait de 10 %.

¹⁵ Mercosur : Marché commun du Cône Sud (Pays d'Amérique Latine).

Selon une enquête menée par l'Institut de l'Élevage auprès des éleveurs de bovins français, on pourrait craindre une baisse à venir de la production de bovins mâles de 20 % environ en cinq ans. Attention, ce scénario ne pourrait s'effectuer que si l'engraissement des bovins mâles perdure dans d'autres pays d'Europe, principalement en Italie.

Plusieurs stratégies sont envisagées, avec prioritairement une optimisation du système existant :

- Une baisse ou un arrêt de la production de bovins mâles (bœufs mais surtout taurillons) particulièrement nette chez les polyculteurs, c'est-à-dire ceux qui disposent de surfaces labourables importantes. Ces éleveurs reconverteraient leurs terres en céréales, si cela leur est possible.
- Une substitution des bovins mâles au profit des vaches allaitantes non primées, si le prix des brouards est élevé et/ou s'il y a une obligation de garder les prairies permanentes.
- Un abandon de la production de bovins mâles (surtout laitiers) aux étapes charnières de la vie de l'exploitation. L'exemple le plus courant est une « respécialisation » laitière dans le cas de GAEC¹⁶ père/fils au moment du départ du père en retraite. Dans ce cas, la production de bovins mâles n'était qu'un complément de revenu lors de l'arrivée du fils dans l'exploitation (ce qui semble courant dans les régions Ouest).

Un exemple de comparaison entre production bovins viandes sur les aides découplées (cas ornais) à surface équivalente :

- Pour une exploitation « naisseur » (donc beaucoup de prairies permanentes) : DPU faible : environ 100€/ha (+ de 40 à 80 € par vaches allaitantes, si complément extensif).
- Pour une exploitation « engraisseur » avec céréales : DPU forte : environ 400 €/ha (282 €/ha céréales + 210 € de PSBM par taurillon).

Une incitation financière réduite à la production de maïs fourrage :

L'essentiel pour la projection 2015 en France

- . Incitation financière à la production réduite au $\frac{3}{4}$ (75 % découplés sur les cultures).
- . Baisse prévue entre 0 et 15 % sur le long terme.
- . Attention, les besoins de « sécurité fourragère » des éleveurs devraient freiner les reconversions au système herbager.

Avant la nouvelle PAC, l'incitation financière à produire du maïs fourrage par rapport à l'herbe était forte. Selon les modèles, une baisse entre 0 et 15 % est à prévoir sur la culture de maïs fourrage. Cependant, cette culture apporte une sécurité fourragère non négligeable et beaucoup d'éleveurs ne seraient pas disposés à abandonner cette culture dans l'immédiat.

On pourrait cependant envisager l'arrêt de cette culture dans trois cas de figures :

- L'arrêt des engraisements de bovins mâles au profit des vaches allaitantes pourrait amener à un recentrage des surfaces fourragères sur les surfaces en herbe.
- Quand le maïs est implanté dans des parcelles non propices à cette culture ; par exemple, l'argile vert du Perche n'est pas un sol adapté.

¹⁶ GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

- Au moment de la passation de l'exploitation où l'on va plus facilement repenser à l'agencement des bâtiments, donc la gestion des stocks de fourrage.

Comparaison des primes octroyées avant le découplage entre le maïs fourrage et l'herbe à surface équivalente :

- Pour la culture de maïs fourrage : 376 €/ha
- Pour l'herbe : 45 €/ha

Les effets probables de l'instauration des Droits à Paiement Unique (DPU) :

L'essentiel pour la projection 2015 en France

- . Des terres non éligibles au DPU, mais le territoire est dans l'ensemble couvert par le DPU.
- . Un DPU inégalement distribué.
- . La vente du DPU n'est pas forcément rattachée à une surface mais on ne peut la toucher que si elle est rattachée à la terre.
- . Des prélèvements obligatoires importants si cession de DPU sans terre.

Les Droits à Paiement Unique sont générés à partir d'un référentiel historique 2000-2001-2002. Le montant calculé du DPU s'effectuera à partir des aides directes anciennement versées à chacune des productions. Par exemple, un agriculteur spécialisé dans un système taurillon/céréales percevra bien plus qu'un agriculteur effectuant uniquement du naissage de bovins viandes.

Au niveau des cultures, le DPU sera uniquement activé sur les terres admissibles, c'est-à-dire les terres ayant reçu des cultures annuelles durant la période du référentiel historique. Les surfaces en bois, légumes et vergers ne sont pas admissibles au DPU.

La cession du DPU n'est pas obligatoirement liée à la terre. Par exemple, il est tout à fait possible de garder le DPU et vendre des terres, ou inversement, de reconverter les terres en maraîchage, verger ou bois et vendre le DPU. Cependant, l'activation de l'aide s'effectuera uniquement avec la cession du DPU. Dans le cas d'une location de DPU, il est obligatoire de louer proportionnellement autant d'hectares.

Pour freiner les spéculations, les pouvoirs publics français ont instauré des prélèvements sur les cessions de DPU. Les prélèvements s'élèveront à 50 % dans le cas d'une vente sans terre, entre 0 et 10 % dans les autres cas.

Quelle analyse peut-on faire sur un territoire tel que le bassin versant de l'Huisne ?

A court ou moyen terme, il apparaît que le risque de spéculations est faible, car :

- Les prélèvements imposés lors de la vente du DPU (50 % si la transaction s'effectue sans terre) devraient freiner les cessions de DPU sans terre.
- Le territoire est dans l'ensemble couvert de terres admissibles au DPU, il y a donc peu de risque à court et moyen terme que s'accroisse la proportion de terres non admissibles.
- La création d'une réserve départementale avec la mise en place d'un dispositif de contrôle des ventes de DPU, dans un souci de mise en cohérence des projets agricoles départementaux, devrait freiner les spéculations sur le DPU.

Le problème aujourd'hui réside davantage dans la lourdeur de l'aménagement du dispositif que dans une spéculation autour du DPU.

Cependant, sur le long terme, il est possible que des spéculations apparaissent autour du DPU. Cette évolution aurait alors des conséquences directes sur l'évolution des structures et leur adaptation au marché international.

C - L'évolution des espaces ruraux et des activités touristiques

▪ Les scénarios prospectifs des espaces ruraux français à l'horizon 2020

(Sources : Groupe prospectif de l'INRA de Dijon.2003)

- Le scénario « **la campagne résidentielle généralisée** » : c'est un scénario tendanciel dans lequel on prolonge les comportements d'acteurs et les facteurs qui ont permis la périurbanisation. Le cadre de vie organise l'espace rural et se généralise à la plus grande partie du territoire.

Ce scénario se base sur les préférences individuelles, en particulier celles des classes moyennes de la population qui portent la mobilité résidentielle, le désir de vivre à la fois à la ville et à la campagne. Le « désir de campagne » se traduit pour différentes catégories urbaines par l'installation à la campagne de retraités, une bi-résidentialité hebdomadaire ou saisonnière, des flux d'européens dans les campagnes françaises, etc.

Les campagnes sont ainsi de plus en plus peuplées. L'espace périurbain devient très étendu. Les couronnes de périurbanisation, qui ont surtout concerné jusqu'alors les grandes agglomérations, se développent autour des villes moyennes. La plupart des espaces méridionaux profitent de ces flux de migration. Les espaces ruraux plus isolés, aux paysages variés, sont de plus en plus fréquentés de façon saisonnière. Toutefois, ce tourisme diffus demeure insuffisant pour assurer un repeuplement significatif de ces territoires. La diagonale du vide (globalement, des Pyrénées à La Lorraine), rognée sur ses franges par l'extension de la périurbanisation, s'amincit mais ne disparaît pas totalement.

Dans ce scénario, l'agriculture connaît de profonds bouleversements. Dans un contexte d'affaiblissement de la PAC, et d'afflux de populations nouvelles, les agriculteurs saisissent l'opportunité ou sont de plus en plus conduits à développer des activités de service liées à leur exploitation, comme les loisirs, le tourisme, les fermes pédagogiques, la vente directe, etc. Parallèlement, les conflits entre résidents et agriculteurs s'y exacerbent, dans un contexte où les résidents gagnent en rapport de force. Ce scénario conduit à une transformation importante du paysage agricole français (montée de l'agriculture de services dans les zones les plus résidentielles et crise de l'agriculture intensive avec délocalisation de production de viande comme le porc) et à une focalisation des investissements des services publics sur le périurbain au détriment des grandes agglomérations et des villes.

- Le scénario « **villes durables et rural agro industriel** » : le contexte global de ce scénario est celui du maintien ou de la réaffirmation d'un rôle important des Etats, de l'Europe et des institutions centrales, dans un contexte de préoccupations environnementales fortes dans la société ou l'agenda politique.

Dans ce scénario, le développement résidentiel en milieu rural est remis en cause. La profession agricole maintient son emprise mais au prix d'une conversion environnementale dans le cadre d'une PAC recentrée. Les acteurs moteurs sont les grandes agglomérations et leurs élus, et dans les campagnes, c'est la profession agricole.

Les élus des métropoles et grandes agglomérations organisées en communautés d'agglomérations mettent en œuvre des politiques de la ville durable, ce qui mobilise prioritairement les fonds publics. La ville s'étend mais en tant que ville et à proximité immédiate, en intégrant la frange des premières couronnes de périurbanisation. La périurbanisation plus lointaine et le tout automobile sont dissuadés pour leur coût énergétique et social.

La fonction résidentielle se recentrant sur la ville, dans les campagnes, une plus grande marge de manœuvre est redonnée aux activités productives. L'agriculture et les industries s'en saisissent en intégrant les exigences croissantes en matière d'environnement. Une agriculture de précision, capitaliste et modernisée, des entreprises de hautes technologies éco-certifiées mettent en œuvre cette orientation.

Ainsi, le rural devient moins peuplé et le contraste entre ville et campagne est croissant. D'un côté, des villes étendues intègrent des premières couronnes et se dotent d'un réseau de transports urbains. Leurs périphéries évoluent vers une fonction de poumons verts des grandes agglomérations, des espaces naturels proches de loisirs et de détente, etc. De l'autre, des campagnes redeviennent plus agricoles en s'inscrivant activement dans les objectifs de préservation de l'environnement.

Dans le même temps, la logique planificatrice et réglementaire de l'action publique va conduire à privilégier une segmentation fonctionnelle des espaces plutôt qu'une intégration territoriale des fonctions. La déclinaison géographique serait une logique de spécialisation de ces espaces : espaces récréatifs, poumons verts, territoires de l'agriculture, zones isolées dédiées à l'industrie, etc.

- Le scénario « **villes durables et campagne nature** » : ce scénario est une bifurcation du précédent, susceptible d'apparaître dans un second temps. Les deux aspects structurants sont le pouvoir des grandes agglomérations et la ville durable, ainsi que l'importance des enjeux environnementaux dans les préoccupations des sociétés et sur l'agenda des politiques. Mais ce scénario se déroule dans un contexte international libéral, de retrait des Etats et de leur capacité d'intervention. Cela conduit à terme au démantèlement de la PAC et à la généralisation de marchés de la nature, que l'action publique stimule, son rôle étant plus recentré sur l'incitation des agents privés que sur l'organisation et la réglementation des marchés.

L'idée force de ce scénario est que l'espace rural sera de plus en plus mobilisé pour la maîtrise de la qualité de l'environnement, dans un contexte de problèmes et d'enjeux environnementaux forts, et de retrait relatif de l'intervention publique. D'où la généralisation des marchés environnementaux. Les agriculteurs fragilisés par la diminution de la protection par les prix ne seront pas les seuls opérateurs présents sur ces marchés. Des agences d'aménagement rural, impliquant des institutions intercommunales et des capitaux privés, vont se constituer. Des entreprises privées mettent sur pied des banques de financement pour restaurer, entretenir des milieux naturels en compensation des milieux atteints par des opérations d'aménagement.

- Le scénario « **campagnes industrielles et concurrentielles** » : ce dernier scénario est celui du rural, des initiatives locales, des entrepreneurs et des territoires. En parallèle, c'est celui de la crise de l'agglomération et de la concentration. Il repose sur trois composantes qui vont de pair entre elles : l'efficacité d'un modèle productif alternatif à celui des grandes firmes et des métropoles, la montée en force des pouvoirs régionaux et locaux et l'affaiblissement des institutions centrales, l'affirmation de valeurs identitaires (appartenance territoriale, entrepreneuriat) qui modifient les positions sociales des individus dans la société.

Le modèle productif alternatif est porté par des entreprises, principalement des PME et des entrepreneurs individuels, qui fonctionnent en réseaux et mobilisent localement des ressources spécifiques et des savoirs communs, tout en étant tournées vers les marchés mondiaux.

Autour de pôles ruraux, des territoires se construisent autour de l'identité économique collective et les spécialisations locales ou régionales.

L'affaiblissement du pouvoir central a pour corollaire l'engouement dans les régions pour les politiques de développement et d'aménagement décentralisées. Les pouvoirs locaux fonctionnent en appui et en synergie avec les économies locales dans le cadre de territoires-pays. Certains de ceux-ci sont de véritables laboratoires d'initiatives et d'innovations locales.

Cette configuration économique et politique va de pair avec les valeurs de l'entrepreneuriat, du travail à son compte et, a contrario, de l'ébranlement des classes salariales moyennes qui étaient relativement protégées dans les décennies précédentes. Les grandes administrations centrales, mais aussi la garantie d'emploi des employés de grands groupes privés ou semi-publics, sont remis en cause.

Le rural se développe ainsi sur une base productive et perd en partie son image dominante d'espace résidentiel, cadre de vie pour les populations urbaines travaillant en ville et vivant à la campagne. Les mobilités de populations entre villes et campagnes sont de plus en plus des mobilités professionnelles. On passe d'une approche « villes-campagnes » à « vivre et travailler au pays ».

Revers de la médaille, ce scénario est sans doute celui qui est le plus porteur d'inégalités entre les territoires ruraux avec des disparités dans la capacité de développement. Ces inégalités territoriales sont accentuées par la faiblesse des institutions centrales qui sont les seules habilitées à rééquilibrer les disparités régionales.

Remarques et avis : résultat d'une étude prospective de la DATAR « Quelle France rurale pour 2020 ? »

(Sources : Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 3 septembre 2003)

Selon cette étude prospective, l'espace rural français est constitué de quatre fonctions qui ont beaucoup évoluées ces dernières années :

- La fonction « **résidentielle** » qui connaît un développement spectaculaire. Entre 1962 et 1999, la population des zones considérées comme périurbaines s'est accrue de 70 %. Aujourd'hui, cette fonction résidentielle se diffuse dans les espaces à dominante rurale : 18 % de la population métropolitaine y résident aujourd'hui.

Pourtant, sur la période 1962-1999, 35 % des bassins de vie ont perdu de la population, dont 60 % d'entre eux le doivent au solde migratoire, ou à l'effet cumulé d'un solde migratoire et naturel négatifs.

- La fonction « **productive** » qui s'affirme et se diversifie. Il existe une croissance de l'emploi vers les communes périurbaines, sous faible influence urbaine ou récemment dans les espaces à dominante rurale qui sont les seuls où l'emploi industriel manufacturier a progressé. Si dans les bassins de vie ruraux, les emplois agricoles et les emplois des IAA¹⁷ dépassent rarement le quart des emplois locaux, l'emploi industriel peut peser lourd (jusqu'à 40 % dans le quart des bassins). La place de l'industrie en milieu rural et sa résistance tiennent à certaines formes de qualification et de relation de travail, ainsi qu'à des niveaux de rémunération souvent plus faibles.
- La fonction « **récréative et touristique** » qui se développe sur certains secteurs où le territoire est ouvert, accessible, intégré dans l'ère de la mobilité, et parce qu'il dispose de ressources patrimoniales importantes et attractives. Avec une croissance régulière de la fréquentation, la campagne est le deuxième espace touristique des français (35 % à 40 % des destinations touristiques).

Cette croissance régulière s'explique par un attrait confirmé de l'espace rural, son accessibilité accrue, le morcellement du temps libre, la crainte grandissante, en terme de sécurité, vis-à-vis du tourisme international.

L'étude distingue trois types d'espaces ruraux touristiques :

- Les espaces de ressources banales qui reposent surtout sur de petites initiatives de développement local dispersées et de faible ampleur.
- Les espaces de proximité urbaine caractérisés par des loisirs résidentiels de courte durée. Ces espaces connaissent actuellement un fort développement car ils répondent aux exigences liées au morcellement du temps libre et à la segmentation de la demande (« tourisme à la carte »).
- Les espaces d'attractivité forte et de loisirs spécifiques (patrimoniales, etc.), parfois dotés d'équipements lourds (station thermale, parc d'attraction et de séjour). Mais dans un contexte global de croissance, certains de ces espaces peuvent connaître des difficultés : crise et fermeture de villages vacances, suite à un tourisme social déclinant et des équipements devenus parfois obsolètes.

L'espace rural offre des lieux pour des pratiques récréatives (pêche, chasse, promenade, etc.) fortement utilisatrices d'espaces et de ressources mais qui génèrent peu ou pas de nuitées hors domicile.

La présence des résidences secondaires est un élément de poids dans certaines régions, bien que la tendance soit à la stagnation, voire à la régression dans la périphérie des grandes métropoles du fait de la sédentarisation.

- La fonction « **de nature** » qui prend de plus en plus d'importance. Elle répond à quatre grands enjeux pour notre société : l'eau, la biodiversité, la protection contre les risques naturels, le cadre de vie et les paysages. Cette fonction renvoie à des questions de gestion intégrée des espaces et de ses activités avec une solidarité amont/aval. Dans le cadre des politiques publiques, on voit émerger de nouveaux espaces d'enjeux, tels que des bassins versants, des ZNIEFF¹⁸, etc., qui deviennent aussi de nouveaux espaces de concertation et de négociation.

¹⁷ IAA : Industrie Agro-Alimentaire.

¹⁸ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Selon les experts de la DATAR, les tendances passées devraient se poursuivre dans les années à venir, à savoir un espace « rural de plus en plus sous dominance urbaine ». Selon les scénarios évoqués précédemment, on se dirigerait plutôt vers le premier scénario « la campagne résidentielle généralisée ». Selon eux, il est vraisemblable que le « désir de campagne » constitue un phénomène structurant et pérenne pour les décennies à venir. Aujourd'hui, 27 % des urbains déclarent vouloir habiter à la campagne dans les prochaines années, ce qui reviendrait à doubler la population rurale.

Cet attrait pour l'espace rural répond à des aspirations contemporaines très profondes : meilleure qualité de vie, autonomie, liberté (qui incarne le plus souvent l'accès à la maison individuelle), recherche de davantage de sécurité face aux nuisances urbaines.

L'arrivée de nouveaux habitants dans les communes rurales pourrait générer un double effet d'amorçage : l'économie résidentielle (activités de services aux personnes, etc.) et l'économie entrepreneuriale (nouvelles compétences, multifonctionnalité de l'agriculture, etc.).

En contrepartie, ce scénario conduirait à la marginalisation des territoires ruraux les plus fragiles. Ce scénario augmenterait le nombre de territoires qui bénéficient de l'étalement peu dense des villes, mais accroîtrait les inégalités territoriales entre les espaces ruraux, selon qu'ils sont ou non à la périphérie d'une ville attractive.

Pour les territoires sous dominance urbaine, ce scénario risque de poser des problèmes en terme sociaux (inégalités, fragmentations sociales, tensions entre résidents, entre industriels et agriculteurs), en terme écologique (mobilités donc gaspillage énergétique, dégradations paysagères donc risques d'inondations, etc.) et développement des conflits d'usage (espaces productifs et espaces de loisirs, etc.), et enfin en terme économique (vulnérabilité vis-à-vis du coût énergétique).

D – Les évolutions démographiques

(Sources : INSEE. 2001)

▪ Un vieillissement inéluctable de la population nationale

Dans les trente ans à venir, si les tendances passées se maintiennent, la population française continuera d'augmenter pour atteindre environ 64 millions d'habitants en 2030. Une concentration de population devrait se poursuivre sur les régions du Sud de la France et, dans une moindre mesure, vers un croissant partant de l'Île-de-France et se prolongeant vers la région Centre et les Pays-de-la-Loire.

A moins d'un bouleversement des comportements, en 2030, près d'un habitant sur trois aurait au moins 60 ans, contre un sur cinq actuellement. Ce vieillissement s'explique essentiellement par l'arrivée aux âges élevés des enfants du baby-boom. L'hypothèse du maintien de la fécondité à 1,8 enfant par femme, niveau inférieur au seuil de renouvellement des générations, vient renforcer ce vieillissement. Toutes les régions devraient être concernées par ce vieillissement. Le rajeunissement relatif de l'Île-de-France par rapport à la moyenne nationale contrasterait avec le vieillissement relatif de toute la moitié Nord du pays. Quant aux régions du Sud, sensiblement plus âgées que la moyenne nationale à l'heure actuelle, elles s'en rapprocheraient en 2030.

▪ **Une baisse de la population active**

Ces tendances démographiques vont marquer l'évolution de la population active, qui s'attend à un retournement historique en 2007, puisque la population en âge de travailler va cesser de croître, par le jeu des générations successives et de leur remplacement. Cette diminution de la population active risque d'engendrer des situations de pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs d'activités, métiers ou territoires, créant potentiellement de la concurrence pour attirer ou garder les actifs. Plus généralement, baisse de la population active ne signifie automatiquement pas baisse du chômage : certes l'offre de travail pourrait être plus faible mais la demande de travail dépend beaucoup du contexte économique et les individus ne sont pas spontanément interchangeables.

III. LES EVOLUTIONS SUR LE TERRITOIRE DE L'HUISNE ENTRE 2004 ET 2015-2030

Il est proposé ici une synthèse des derniers résultats statistiques et expertises locales afin de mettre en relief les points essentiels qui seront à exploiter pour l'analyse prospective. Connaître le déroulement des activités dans le passé, c'est mieux connaître les points forts et les points faibles d'un territoire en évolution.

3.1. Un maintien de population, voire une progression, mais un vieillissement accompagné d'une baisse de main d'œuvre sur le bassin de l'Huisne

Dans le prolongement des tendances des périodes récentes 1982-1999, voici les évolutions supposées pour le bassin de l'Huisne, approchées grâce aux analyses départementales et par bassin de vie.

- La population sarthoise progresserait faiblement d'ici 2030 (+2,7 %). L'augmentation de la population peu soutenue en début de période ralentirait progressivement jusqu'à s'annuler en 2020. A partir de cette date, le nombre de sarthois diminuerait légèrement.
Déjà plus âgée que la population ligérienne, la population sarthoise vieillirait plus rapidement, pour compter 35 % de 60 ans et plus en 2030, contre 22 % en 2000. L'aire urbaine du Mans connaîtrait une quasi-stabilité de sa population (+1,5 % en 30 ans), tandis que les bassins de vie situés sur l'axe Paris/Nantes (bassin de l'Huisne notamment) pourraient poursuivre l'actuelle croissance démographique, soutenue ou modérée. Ces bassins présentent aujourd'hui une orientation économique plutôt industrielle et/ou fortement résidentielle qui pourrait s'accroître en marge du bassin parisien.
- Le département d'Eure-et-Loir devrait progresser de 0,5 % d'habitants par an d'ici 2030, soit 15 % au total. Il resterait le département le plus jeune de la région Centre en 2030 comme en 1999, mais connaîtrait toutefois la plus forte hausse de seniors : +90 % entre 1999 et 2030. Concernant plus spécifiquement la zone d'emploi de Nogent-le-Rotrou, le nombre d'habitants serait stabilisé (36 000 habitants en 1999, 35 000 en 2030), sans échapper à un vieillissement notable comparable à celui du département.
- Le département de l'Orne serait handicapé par l'ampleur de son déséquilibre naturel, avec 10 000 décès de plus que de naissances au cours de la décennie 2020, mais aussi de nombreux départs, surtout des jeunes. Il en résulterait une importante baisse de population, de près de 7 % en 30 ans. Le vieillissement déjà constaté se poursuivrait puisque les personnes de plus de 60 ans, avec un effectif en progression de 50 %, représenteraient 39 % de la population.
A l'horizon 2030, le bassin de vie de Mortagne-au-Perche (soit la partie du bassin de l'Huisne dans l'Orne) devrait réussir à stabiliser, voire à augmenter faiblement sa population, par un effet migratoire plus important que le déficit naturel. Le bassin verra toutefois sa population de seniors croître d'un peu plus de 50 % et les jeunes de moins de 25 ans se réduire de près de 20 %.

3.2. Analyse statistique et socio-économique des activités du bassin de l'Huisne

A - Des activités industrielles en pleine restructuration

▪ Des filières dans l'innovation, d'autres en restructuration

Il est difficile d'étudier précisément les évolutions socio-économiques des entreprises du bassin versant de l'Huisne. Cependant, si l'on observe les données statistiques sarthoises, il apparaît certaines évolutions significatives concernant les filières industrielles de la vallée de l'Huisne.

Entre 1989 et 1997, le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée industrielle en Sarthe n'était que de 0,8 %. Cependant, des cycles économiques marqués ont été observés avec des périodes de récession et d'expansion intercalées. Si on note une légère croissance de la valeur ajoutée sur l'ensemble du tissu industriel sarthois, il ressort globalement une diminution des emplois dans l'industrie de l'ordre de 3,2 % par an.

Les évolutions par secteurs d'activités dans les années 1990

Secteurs	Indice de spécificité	Evolution de la valeur ajoutée entre 1990 et 1997 (%/an)	Emplois 1999	Evolution de l'emploi 1990-1999 (en%/an)	Taux d'exportation
Industries	1,3		52029	- 3,2	faible
Industries agroalimentaires	2,0	+ 4,75	11355	+1,2	
Industries biens consommation	1,5	- 0,5 (Hors <i>Philips</i>)	9900	-0,4	
<i>dont habillement</i>	1,4		2064	- 4	<i>faible</i>
Industrie automobile	3,2	+ 4	7774	- 1,3	
Industries biens d'équipement	0,9		6453	+1,5	
<i>dont équipements mécaniques</i>	1,2		4762	+ 0,7	
Industries biens intermédiaires	1,2	+ 2,25	15444	- 0,6	
<i>dont bois et papier</i>	1,7		2885	- 0,3	<i>fort</i>
<i>dont composants électroniques</i>	1,8		2929	- 0,8	<i>moyen</i>
<i>dont chimie, plastiques, caoutchouc</i>	1,2		3692	- 1	<i>faible</i>
Services marchands					
Services aux entreprises	0,7		18933	+ 51,8	
<i>dont recherches et développement</i>	0,2		229	+ 13,8	

Le secteur agroalimentaire est le premier générateur de valeur ajoutée sur le territoire. Les industries se sont positionnées progressivement sur des marchés porteurs et innovants à haute valeur ajoutée (marinés, desserts, rillettes de qualité, *Champomy*, etc.).

Les industries de biens d'équipement, dont le secteur mécanique est particulièrement présent sur la vallée de l'Huisne, sont dépendantes de l'évolution économique du secteur automobile. Ces entreprises sont la plupart du temps des PMI très dynamiques, fonctionnant en réseau. Sur l'ensemble des biens d'équipement, c'est le secteur mécanique qui a connu la plus forte augmentation d'emplois entre 1990 et 1999. Ce secteur dépend largement de la santé économique de la filière automobile locale (constructeurs et équipementiers) qui a fortement augmenté sa valeur ajoutée durant la même période. Le secteur de l'électronique sarthois connaît, comme les autres industries françaises de ce secteur, une forte concurrence amenant certaines entreprises à fortement se restructurer (*Framatome*).

Le secteur papier, représenté sur le bassin versant de l'Huisne par la papeterie *Arjo-Wiggings* du Bourray est relativement dynamique. Bien que devant faire face à une concurrence de plus en plus importante, cette industrie se maintient en se positionnant sur des marchés à haute valeur ajoutée à partir de papier recyclé (papier couché haut de gamme -papier décor, fiduciaire, *Conqueror*- et du papier cellulose teinté).

Le nombre d'emplois salariés dans le secteur industriel ornaï est quasiment stable entre 1990 et 1999 (-6 % sur les dix ans). Pourtant, la chimie, la plasturgie et la pharmacie ont vu leurs effectifs s'accroître de 11 % durant cette même période. Malgré la forte augmentation de la productivité du travail, deux cents emplois salariés ont pu être créés depuis 1997 dans la plasturgie ornaïse. Le secteur de l'imprimerie reste quasiment stable, avec une faible augmentation de 2 % des effectifs entre 1990 et 1999.

Depuis les années 2000, les industries sarthoises et ornaïses, particulièrement sensibles à la conjoncture économique, connaissent une récession économique. On assiste actuellement à des phénomènes d'accroissement de concurrence, provenant notamment des pays émergents et de restructuration d'entreprise sur l'ensemble des secteurs. Selon les experts locaux, la plasturgie ornaïse, mais surtout l'imprimerie et le secteur de la mécanique, semblent fragilisés par cette nouvelle évolution. En outre, le taux de change de l'euro, défavorable vis-à-vis du dollar, diminue la compétitivité des entreprises et leurs marchés extérieurs et domestiques s'en trouvent affectés. Sur le bassin de l'Huisne, c'est aujourd'hui les secteurs comme l'électronique et l'habillement qui sont les plus touchés par ce taux de change.

▪ **Les points forts et les points faibles des activités socio-économiques industrielles du territoire**

	Les points forts	Les points faibles
La spécificité territoriale	<p>Quatre grands types de filières industrielles sont bien implantées dans le bassin versant de l'Huisne et sont réputés pour leur dynamisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la filière agroalimentaire bénéficie d'une réputation parfois historique (rillettes du Mans) et se positionne sur des marchés à plus haute valeur ajoutée (mariné, desserts, <i>Champomy</i>, etc.), - la filière mécanique bénéficie de la forte prégnance d'un secteur automobile sarthois et aéronautique en bonne santé, et fonctionne en réseau, - la filière papier se positionne sur des marchés à haute valeur ajoutée avec des produits innovants (papier couché haut de gamme, cellulose teinté), - la filière plasturgie bénéficie de la présence d'un centre de formation et de recherche à Alençon lui permet de s'inscrire dans une démarche innovante. 	<ul style="list-style-type: none"> - un tissu industriel essentiellement manufacturier (avantage comparatif défavorable entre les pays occidentaux et les pays émergents dont les coûts de productions sont bien plus faibles, sensibilité à la conjoncture responsable de phénomènes de « surréaction », destructeur pour l'économie et l'emploi), - des services marchands (recherche et développement, conception, etc.) peu présents sur le territoire de l'Huisne (secteur porteur et à haute valeur ajoutée), - des filières fonctionnant dans une logique de sous-traitance (surtout le secteur mécanique), peu maître de leur destin, victimes des décisions des donneurs d'ordre, - beaucoup d'entreprises secondaires dont le centre de décision est extra bassin versant.
Le type de structure	<ul style="list-style-type: none"> - le tissu industriel est constitué de quelques grandes entreprises, bien placées sur les marchés français et européen tel que la <i>SOCOPA</i>, <i>LBC</i>, <i>Arjo Wiggins</i>, <i>Valéo</i>, <i>Sofedit</i>, etc., - la filière mécanique et la plasturgie sont constituées de multiples PMI très dynamiques, fonctionnant en réseau, freinant ainsi la restructuration des entreprises en filiale. 	<ul style="list-style-type: none"> - le tissu industriel est constitué majoritairement de PMI (surtout les secteurs de la mécanique, de la plasturgie et de l'imprimerie de labeur), peu orientées sur l'exportation et non adaptées aux enjeux de demain (concurrence et restructuration), - le secteur de la plasturgie fonctionne insuffisamment en réseau et bénéficie peu du pôle recherche, l'ISPA¹⁹, - la filière agroalimentaire devra subir de fortes restructurations (traçabilité, IGP²⁰) associée à une diminution actuelle de la consommation de viande, - la filière imprimerie souffre de l'accroissement de la concurrence mais surtout du changement du mode de consommation (Internet, librairie en baisse, etc.).
L'ancrage territorial	<ul style="list-style-type: none"> - plusieurs IGP ont été établies ou sont en cours d'élaboration (IGP « cidre normand », IGP « poulet de Loué », IGP « rillettes du Mans »), - la filière mécanique et la plasturgie sont constituées de multiples PMI très dynamiques, fonctionnant en réseau. Le territoire devient ainsi la raison du bien être économique des entreprises. - selon la majorité des experts, les firmes agroalimentaires resteront implantées dans le secteur. Des contrats sont passés avec la profession agricole locale, mais surtout les marchés alimentaires sont régionaux, voire nationaux. - deux candidatures sont en cours d'élaboration pour constituer des « pôles de compétences » (secteurs qui seraient aidés financièrement : la plasturgie et la filière mécanique). 	<ul style="list-style-type: none"> - si la mise en réseau ne se développe pas (recherche et développement collectif, exportation, réduction des coûts de productions, etc.), les filières mécanique, imprimerie de labeur et la plasturgie auront certainement à faire face à de fortes restructurations, passant de petites structures fonctionnant en réseau à de grosses structures rattachées à des filiales, peu attachées au territoire, - de par une concurrence accrue des pays émergents, des phénomènes de délocalisation pourraient apparaître, notamment dans les secteurs mécanique et automobile, - selon la majorité des experts, la traçabilité n'incitera pas les industries agroalimentaires à s'approvisionner localement, la consommation de masse s'effectuant davantage sur le prix que sur la sécurité alimentaire, - la constitution de l'IGP « rillettes du Mans » pourrait ne jamais voir le jour du fait de l'existence d'intérêts divergents.

¹⁹ ISPA : Institut Supérieur de la Plasturgie d'Alençon.

²⁰ IGP : Indication Géographique de Provenance.

▪ **Evolution de l'activité industrielle entre 2004-2015 et implications sur les indicateurs environnementaux**

	Progressions	Régressions
Evolution du tissu industriel	<ul style="list-style-type: none"> - progression modérée de l'activité agroalimentaire par un positionnement progressif sur des marchés à haute valeur ajoutée, mais des restructurations en perspective, - léger accroissement de la filière papier : innovation continue dans ce secteur mais des contraintes environnementales limitant l'expansion de l'activité, - augmentation des activités logistiques (création de plates-formes multimodales dans la vallée de l'Huisne). 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution du nombre d'industries dans l'activité mécanique par délocalisation et restructuration, - diminution des imprimeries de labeur par les fortes restructurations en cours, - avenir incertain sur la plasturgie : si la mise en réseau est insuffisante, cette filière subira de fortes restructurations avec une chute probable de l'activité, - avenir incertain sur les équipementiers automobiles : tendance à un rapprochement sur les zones de consommation ou à des délocalisations pour diminuer les coûts de main d'œuvre.
Evolution des systèmes d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - quelques systèmes d'assainissement seront mis en place ou améliorés mais la plupart des systèmes d'épuration existent. 	
Evolution des prélèvements d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - les process de fabrication devraient encore évoluer afin de consommer moins d'eau, - les restructurations et les délocalisations probables pourraient avoir comme conséquence une diminution de la consommation en eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - de nouvelles créations d'entreprises pourraient légèrement augmenter les prélèvements en eau (essentiellement des entreprises tertiaires).
Evolution des rejets industriels	<ul style="list-style-type: none"> - légère diminution probable des pollutions accidentelles par une meilleure maîtrise des perturbations dans les process de fabrication industrielle, - diminution de la pression polluante des métaux lourds et des micro-polluants. 	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation des risques de pollutions accidentelles par augmentation des flux routiers liés aux activités industrielles, - la pression polluante sur la matière organique, le phosphore, les nitrates pourrait légèrement augmenter, mais stagnation de ces rejets par amélioration des systèmes d'assainissement.

B - Une agriculture qui se spécialise et se concentre

▪ Avancée des céréales et des oléagineux au détriment des bovins

Les recensements statistiques précédents permettent d'identifier des évolutions importantes, dont l'analyse détaillée par département aide à mieux en connaître les origines géographiques.

Evolution estimative des activités agricoles à l'échelle du bassin versant de l'Huisne entre 1988 et 2003

	RGA ²¹ communale 2000	Evolution cantonale 1988/2000 (%/an)			Différence d'évolution départementale entre 1988/2000 et 2000/2003 (%/an)		
		72	61	28	72	61	28
SAU ²² /exploitation	-	3,3	2,9	3,1	-0,8	1,2	-0,8
Effectif bovin	131333	-1,7	-1,8	-1,4	-1	-1,1	0,7
Effectif porcin	30903	0,6	1,8	4,3	-1,5	-3,2	-0,8
Effectif volaille	1001442	3,2	5,9	3,8	-3,2	-	-
Surface céréales	70228	0,12	0,3	-1	-1,2	0,2	0,9
Surface oléagineux	12650	2	3,6	4,1	-4,3	-0,7	-1,1
Surface fourragère Principale	82092	-2,3	-2,3	-2,5	6	5,6	2
Surface toujours en herbe	-	-2,9	-2,4	-3	6	7,7	-
Surface maïs fourrage	-	-2,6	-2,7	-1	7	1,5	-

Sources : RGA 1988 et 2000.

Entre 1988 et 2000, on observe une diminution importante du nombre d'exploitations et par conséquent une augmentation de la Surface Agricole Utile (S.A.U.). Cette évolution tendrait à se confirmer par l'enquête de structure de 2003, quoique moins importante dans les départements de la Sarthe et de l'Eure-et-Loir.

Sur la même période, les effectifs bovins ont diminué, au profit des surfaces céréalières et oléagineuses, surtout dans la partie eurélienne et ornaise. Cette évolution explique la diminution de la Surface Fourragère Principale (S.F.P.), mais surtout celle de la Surface Toujours en Herbe (S.T.H.). Pourtant, il serait possible que l'on assiste à une inversion de tendance depuis 2000. Sur l'ensemble des départements ornais et sarthois, on observe une augmentation de la S.F.P., principalement par un accroissement important de la S.T.H mais aussi du maïs ensilage dans le secteur sarthois. Ce nouveau phénomène pourrait s'expliquer en partie par les modifications des mesures de la Politique Agricole Commune intervenues lors de l'agenda 2000 et qui incitaient à l'extensification des élevages bovins.

La forte augmentation de l'élevage porcin « naisseurs-engraisseurs » observée en Eure-et-Loir entre 1988 et 2000 se confirmerait entre 2000 et 2003. Pour les autres départements, bien que les élevages aient été restructurés, l'augmentation a toujours été faible. Depuis 2000, on assisterait même à un tassement de cette tendance.

C'est surtout dans le secteur avicole que les évolutions sont les plus contrastées. Entre 1988 et 2000, on assiste à une forte augmentation des effectifs et depuis 2000, suite à la crise avicole, une possible forte diminution des effectifs (tendance confirmée dans le département de la Sarthe). Cependant, une enquête nationale du Syndicat National des Labels Avicoles de France (Synalaf) indique que les effectifs de volailles labels rouges stagnent depuis les années 2000. La baisse affecterait essentiellement la volaille de chair standard.

²¹ RGA : Recensement Général Agricole.

²² SAU : Surface Agricole Utile.

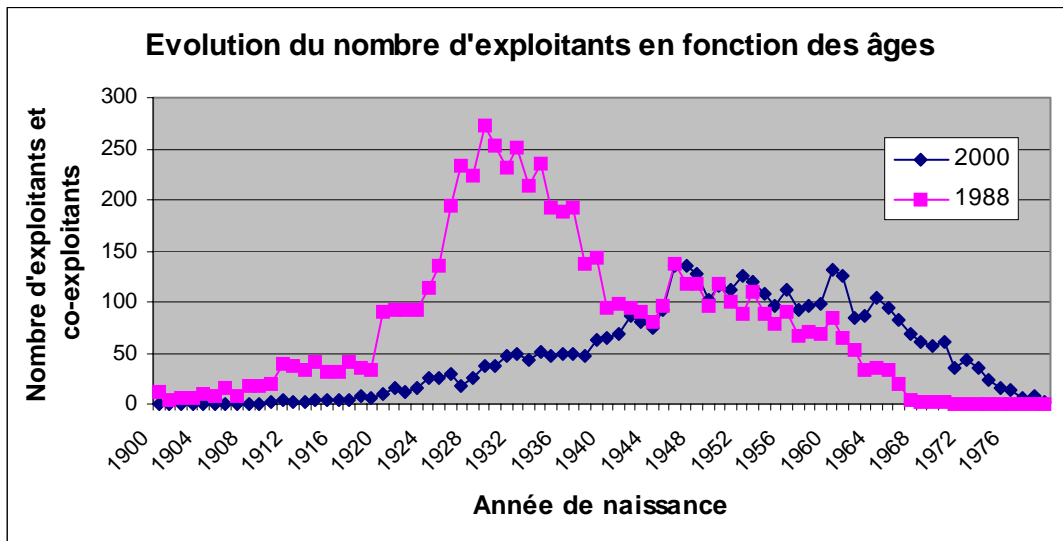
Entre 1988 et 2000, les surfaces céréalières et oléagineuses ont augmenté régulièrement dans l'Orne et la Sarthe. En Eure-et-Loir, cette augmentation s'est effectuée par une augmentation importante des surfaces oléagineuses. Si ces évolutions sont globalement confirmées depuis 2000 dans l'Orne et l'Eure-et-Loir, il semblerait que l'on assiste à une diminution importante des surfaces oléagineuses en Sarthe.

▪ **Les points forts et les points faibles des activités socio-économiques agricoles du territoire**

	Les points forts	Les points faibles
La spécificité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - une filière bovine très présente sur la partie ornaise et sarthoise, - une filière avicole bien structurée par son label rouge « poulet de Loué » implantée majoritairement sur la partie Sud-Ouest du bassin versant, - une filière céréalière et oléagineuse particulièrement bien placée (bonne potentialité agronomique des sols, proximité des ports maritimes ou de la Bretagne, prix à la production attractifs, etc.), - une filière porcine « naisseur-engraisseur » bien structurée sur la partie eurélienne. 	<ul style="list-style-type: none"> - une filière laitière et bovin viande en perte de vitesse (diminution de 20 % du cheptel bovin dans le perche ornais et eurélien entre 1988 et 2000) laissant la place à la céréaliculture venant de l'Est (désavantage comparatif : pénibilité du travail, bas prix à la production et ESB), - une filière avicole fragilisée par sa production de volaille standard (forte concurrence, brésilienne notamment), malgré les restructurations. Baisse de la consommation de volaille entière, donc fragilisation de la production de volaille fermière (label rouge, exemple : poulet de Loué). - une filière porcine en stagnation (pressions sociétales du Perche, crise structurelle) dans l'Orne et la Sarthe.
Les types de structures	<ul style="list-style-type: none"> - des exploitations de plus en plus grosses, surtout dans la partie ornaise et eurélienne (SAU moyenne en 2000 : 62,3 hectares). 	<ul style="list-style-type: none"> - de nombreuses petites exploitations non professionnelles avec des exploitants âgés, surtout dans la vallée de l'Huisne sarthoise (S.A.U. moyenne en 2000 : 45,8 hectares, dans certains cantons les exploitants âgés de plus de 50 ans dépassent les 50 %).
La transmissibilité des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> - d'après le RGA 2000, 45 % des exploitants de l'Eure-et-Loir devraient trouver un successeur. 	<ul style="list-style-type: none"> - une part importante d'exploitants reste sans succession (de 75 à 80 % sur la partie du Perche ornais) et sur la partie sarthoise (pas de données RGA mais il existe une proportion importante de petites exploitations tenues par des exploitants âgés).
Les assolements	<ul style="list-style-type: none"> - une proportion encore importante de surfaces en herbe sur la partie sarthoise (environ 50 % de STH sur les cantons de La Ferté-Bernard, Tuffé, Montmirail). 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution importante des surfaces en herbe, surtout sur le Perche eurélien (33 % de STH en moins entre 1988 et 2000) et le Perche ornais (50 % de STH en moins depuis 50 ans).
Ancrage territorial	<ul style="list-style-type: none"> - des industries agroalimentaires bien implantées dans la région, notamment sur la filière bovine, - l'IGP « poulet de Loué » renforce l'ancrage de la production avicole fermière sur le territoire, - l'IGP « cidre de Normandie » renforce l'ancrage de la production fruitière sur le territoire, - une production porcine eurélienne bien structurée, s'appuyant en partie sur une relation commerciale avec des charcutiers régionaux. Certains producteurs de porcs sarthois ont passé des contrats avec un transformateur de rillettes du Mans (<i>Bahier</i>). - les primes agricoles sur la production bovine sont liées aux sols et limitent les concentrations et les délocalisations qu'ont connues les hors-sols. 	<ul style="list-style-type: none"> - des filières hors-sol peu implantées sur le bassin versant, propice à la délocalisation (Brésil, Europe de l'Est, etc.), - des filières bovines (lait et viande) bien ancrées dans le territoire mais en perte de vitesse par « désavantage comparatif » (pénibilité du travail, marges économiques faibles, etc.), - des difficultés pour l'élaboration de l'IGP « rillettes du Mans » (litige avec les « rillettes du Mans » bretonnes fabriquées par les groupes <i>Leclerc</i> et <i>Intermarché</i>).

▪ **Simulation par projections statistiques de l'évolution des structures et des productions**

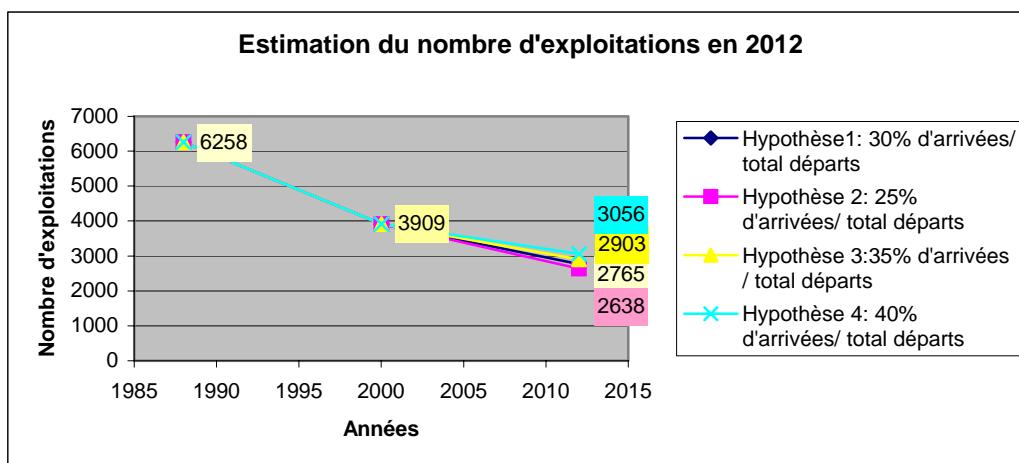
(Sources : étude rétrospective du RGA 1988 - 2000)



En 1988 : 6 258 exploitants et co-exploitants.

En 2000 : 3 909 exploitants et co-exploitants.

Entre les RGA de 1988 et 2000, la diminution du solde des effectifs des exploitants et co-exploitants répartis selon la pyramide des âges s'explique par 54 % de sorties (soit 3 385 départs) dont 30 % ont été comblés par des entrées (soit 1 030 arrivées).



En projetant dans le futur l'évolution du solde des effectifs d'exploitants et des co-exploitants entre 1988 et 2000, avec la même proportion de départs et d'arrivées selon la pyramide des âges, l'estimation est de l'ordre de 2 700 exploitations à l'horizon 2012.

Plusieurs remarques par rapport à cette évolution :

- l'effet « baby-boom » ne paraît pas être un élément déterminant à la diminution des exploitations,
- l'érosion du nombre d'exploitations est majoritairement déterminée par le nombre d'installation.

Malgré plusieurs hypothèses sur le taux d'installation, le nombre d'exploitations en 2015 devrait se situer sous la barre des 3 000 exploitations pour l'ensemble du bassin versant de l'Huisne.

▪ **Evolution de l'activité agricole entre 2004-2015 et implications sur les indicateurs environnementaux**

	Progressions	Régressions
Evolution des filières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - stabilisation des surfaces céréalières et oléagineuses sur l'ensemble du bassin versant. - Légère augmentation des surfaces en herbe. - stabilisation de la production de « poulet de Loué » et augmentation de la production d'œufs et de foie gras fermiers, - stabilisation ou légère augmentation de la production porcine sur la partie eurélienne. 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution relative de l'ensemble de la production de bovins viandes avec une forte diminution des bovins mâles et une augmentation relative des vaches allaitantes. Les régions les plus concernées : l'Orne et la Sarthe. - stagnation ou légère diminution du nombre de vaches laitières, - stabilisation ou baisse de la production de volailles de chair standard, avec possibles délocalisations. Les régions les plus concernées : la Sarthe et l'Orne. - stagnation de la production porcine ornaise (pression sociétale dans le Perche) et sarthoise (trop petites structures), - diminution des surfaces en maïs fourrages, surtout dans la Sarthe et l'Orne.
Evolution des structures	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la SAU par exploitation, surtout dans la partie sarthoise, - une petite agriculture de subsistance dans la vallée de l'Huisne et l'agglomération mancelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution importante du nombre d'exploitations, - de plus en plus de départs anticipés, surtout dans la filière laitière.
Les actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> - quelques PMPOA²³ en perspective (pas dans l'Orne car recentrage des PMPOA sur les zones vulnérables). Mais la grande partie des mises aux normes a été effectuée dans les structures facilement « pérennisables ». - des CAD²⁴ en perspective sur l'ensemble du territoire (CAD du Dué pour l'érosion et la qualité de l'eau, CAD de la Cloche, CAD Perche en collaboration avec l'OGARE 61²⁵). - les actions du PNR²⁶ : replantation de haies (entre 20 et 25 km linéaire par an), soutien au développement des filières agricoles et identitaires locales avec les produits fermiers - marchés et communication -, le cidre du Perche - valorisation et appui au projet d'AOC -, la viande du Perche - valorisation, soutien aux associations de valorisation et de vente directe -, la baguette du Perche - appui à la structuration pour la fabrication et l'attribution de la marque Parc -, le cheval percheron - animation, promotion, organisation de la filière, concours d'attelage -. - projet de programmes de reconquête de la qualité de l'eau sur trois bassins d'alimentation dans la partie eurélienne. Projet de contrat d'objectif en agri-environnement de l'OGARE 28. - une étude prospective et stratégique sur l'agriculture du Perche est engagée en mai 2005, dirigée par le PNR. 	
Evolution des prélèvements d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - stagnation des prélèvements d'eau, sauf peut-être dans le cas de sécheresses prolongées. 	
Evolution des rejets agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des rejets agricoles d'origine organique (diminution des effectifs, des petites exploitations sans mises aux normes), - diminution des transferts de produits phytosanitaires par l'augmentation des surfaces en herbe au bord des cours d'eau (bandes enherbées, prairies ou jachères). 	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation des rejets d'azote minérale ou de pesticides. - augmentation des rejets d'herbicide « glyphosate » et de ses dérivées (AMPA) par réduction des possibilités de désherbage des grandes cultures (arrêtés préfectoraux), - augmentation de matières organiques par l'érosion.

²³ PMPOA : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole.

²⁴ CAD : Contrat d'Agriculture Durable.

²⁵ OGARE : Opération Groupée pour une Agriculture plus Respectueuse de l'Environnement.

²⁶ PNR : Parc Naturel Régional.

C - Une activité touristique en légère progression

▪ Les points forts et les points faibles des activités touristiques du territoire

	Les points forts	Les points faibles
La spécificité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - une localisation géographique particulièrement avantageuse (1 h 30 de Paris, bassin industriel important, carrefour entre les châteaux de la Loire et les principaux lieux touristiques de Normandie et de Bretagne) qui permet un positionnement sur plusieurs marchés (courts séjours, tourisme d'affaires, tourisme de proximité), - un territoire particulièrement attrayant avec de véritables entités paysagères et historiques (le Perche avec son bocage et son histoire, la vallée de l'Huisne avec ses prairies humides et ses activités de loisirs), - les départements tentent d'unifier leur politique de promotion et de communication tout en renforçant une politique de développement à l'échelle des pays, - des pays qui assurent la promotion de leur territoire et renforcent leur développement touristique (le label « Pays d'Art et d'Histoire » sur le Perche sarthois), - le PNR est un vecteur de synergie entre les deux pays du Perche ornais et eurélien. 	<ul style="list-style-type: none"> - une difficile identification géographique du fait du découpage du territoire en trois départements. Chacun des départements dispose de sa propre politique de développement touristique dont les slogans évocateurs sont davantage axés sur des lieux ou raisons externes au bassin versant de l'Huisne (« l'Orne en Normandie », « Sarthe, c'est déjà l'Ouest », « la route du blé »), - les politiques de développement touristiques de chaque département s'effectuent quelquefois dans un esprit concurrentiel : les départements se positionnent sur les mêmes marchés, - dans l'ombre de la Normandie, le Perche n'est pas suffisamment identifié comme une destination touristique et son potentiel n'est pas suffisamment exploité.
Le type de tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - une clientèle essentiellement parisienne (80 % de clientèle française dans l'Orne, 75 % de clientèle française dans la Sarthe dont 32 % venant d'Ile-de-France), - forte présence d'une clientèle anglaise (41 % de la clientèle étrangère en Sarthe, proportion importante dans l'Orne) et du Benelux. - une clientèle essentiellement aisée dans l'Orne, - un tourisme d'affaires et une clientèle de proximité dans la Sarthe. 	<ul style="list-style-type: none"> - une proportion importante d'excursionnistes (présents seulement la journée, 71 % en Eure-et-Loir et 77 % en Sarthe) dont l'impact économique est bien moindre que les touristes (présents au moins une nuit sur les lieux visités).
Le type d'équipement	<ul style="list-style-type: none"> - du choix dans les équipements (hôtels, gîtes, campings), - beaucoup de sentiers de randonnées existent dans le Perche. 	<ul style="list-style-type: none"> - des équipements touristiques parfois insuffisants (villages vacances, meublés (gîtes, etc.)) et pas toujours adaptés (par rapport à la clientèle aisée).
Ancrage territorial	<ul style="list-style-type: none"> - une montée en puissance des courts séjours sur le territoire du Perche (augmentation de 7 % par an en France). 	<ul style="list-style-type: none"> - une proportion importante d'excursionnistes, - le bassin versant de l'Huisne restera avant tout à la croisée des chemins entre la Bretagne et les Châteaux de la Loire.

▪ **Evolution des activités touristiques entre 2004 et 2015 et implications sur les indicateurs environnementaux**

	Progressions	Régressions
Evolution du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - une augmentation des courts séjours, surtout sur la partie ornaise du bassin versant (augmentation importante du chiffre d'affaires du tourisme Ornaïen en 2004 dû essentiellement à l'effet séjour (cours séjours, gîtes, etc.), - une augmentation de la clientèle parisienne et étrangère, - légère augmentation du tourisme d'affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - une proportion d'excursionnistes qui restera importante.
Evolution des actions de développement	<ul style="list-style-type: none"> - les CDT²⁷ recentrent davantage leur politique de développement sur la demande de courts séjours (projets de villages vacances et de centres de remise en forme, services pour les voyages d'affaires dans la Sarthe, services « loisirs et accueil » avec un projet de création d'une centrale réservation multi-produits dans l'Orne), - le PNR veut développer son volet touristique en affirmant le tourisme comme un axe de développement économique local (actions concertées, évaluation économique), en développant une identité « Perche » (structuration de l'offre en courts séjours, valorisation des richesses patrimoniales), en mettant en place une politique de communication cohérente (harmonisation et capitalisation), en améliorant l'accueil et la diffusion de l'information touristique (ouverture d'un centre d'accueil, mise en réseau des CDT, refonte du site Internet), et en favorisant une politique de commercialisation de l'offre touristique, - un parcours pêche récemment instauré (Corbon) avec un projet de mise en place de sept gîtes de pêche dans le Perche ornaïen. 	<ul style="list-style-type: none"> - hormis des rencontres ponctuelles entre le CDT de l'Orne et celui d'Eure-et-Loir, il n'existe aucun projet de stratégie commune entre les trois départements.
Evolution des usages en rapport à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - une augmentation des activités liées à l'eau et au plan d'eau (pêche de loisirs, activités sportives aquatiques, activités aquatiques de détente (pédalo, etc.)). 	<ul style="list-style-type: none"> - pas de nouveaux sentiers de randonnée.
Evolution des rejets domestiques		<ul style="list-style-type: none"> - risque de pollutions accidentelles par dépassement de la capacité des stations d'épuration des collectivités en période estivale.

²⁷ CDT : Comité Départemental du Tourisme.

D - Un espace rural en transition

Selon l'équipe d'experts de la DATAR, les quatre fonctions de l'espace rural (résidentielle, productive, touristique et récréative, de nature) se combinent de manières différentes dans une grande diversité de configurations. Ils en ont défini trois types de France rurale : les campagnes des villes, les campagnes les plus fragiles et les nouvelles campagnes.

Selon leur description, le bassin versant de l'Huisne se définit majoritairement comme « un nouvelle campagne, en recherche d'équilibre » avec :

- Un territoire rural aux fonctions productives diversifiées, mobilisant les ressources endogènes avec une fonction résidentielle, bénéficiant de la généralisation de la mobilité et du développement de la multi-appartenance. C'est plus précisément « **un espace rural en transition** », défini comme des espaces ruraux intermédiaires restant marqués par un emploi agricole conséquent avec une industrie souvent structurée autour d'un agroalimentaire diffus. La tertiairisation de l'économie connaît une progression à marche forcée avec des espaces quelquefois insuffisamment tournés vers les fonctions de loisirs et de tourisme.
- Un territoire constitué de « **petites villes** » qui se situent, elles aussi, à la croisée des chemins. Contribuant à donner l'armature de proximité à l'espace rural, elles subissent des transitions majeures : industrielles et ouvrières par tradition, elles connaissent dans une large majorité une désindustrialisation que compense insuffisamment la montée des emplois tertiaires. Dans ces villes, le taux de chômage peut être important et l'accroissement de la population reste faible.

Le bassin versant a également dans certains endroits (certains secteurs du Perche et de l'amont de la vallée de l'Huisne) des caractéristiques (qui tendent à se dissiper aujourd'hui) de « campagnes les plus fragiles ». En règle générale, ces régions cumulent trois handicaps : la faible densité de population, une tendance à la mono-activité plus prononcée et une évolution démographique régressive. Ce sont :

- soit des territoires à dominante agricole sans dégager pour autant des résultats économiques importants. L'élevage bovin y est fréquemment dominant. Les maisons inhabitées, notamment les résidences secondaires, y sont nombreuses.
- soit des espaces ruraux ouvriers et traditionnels (textile, métallurgie, etc.), au tissu industriel en déclin. C'est une campagne qui reste dominée par le secteur secondaire, avec un solde naturel et migratoire plutôt déficitaire. Une campagne qui vieillie, voire que l'on quitte.

▪ **Evolutions de l'espace rural et de la population entre 2004 et 2015 et implications sur les indicateurs environnementaux**

	Progressions	Régressions
Evolution des activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation des activités et lieux touristiques dans la vallée de l'Huisne et la partie ornaise, - augmentation des entreprises du secteur tertiaire, surtout dans la vallée de l'Huisne (services aux entreprises, services aux personnes, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution des industries du secteur secondaire dans la partie ornaise et la vallée de l'Huisne, - diminution des exploitations agricoles sur l'ensemble du bassin versant.
Evolution des flux de population	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la mobilité résidentielle, surtout sur la partie ornaise et dans la vallée de l'Huisne, - augmentation des touristes (parisiens et étrangers) dans la vallée de l'Huisne et la partie ornaise, - augmentation d'une population aisée et des chômeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - forte diminution de la population agricole, surtout sur la partie ornaise et sarthoise, - diminution de la population d'ouvriers, surtout dans la vallée de l'Huisne et sur la partie ornaise, - diminution de la population ornaise, sauf la région de Mortagne-au-Perche (par un solde migratoire positif).
Evolution des espaces urbains et ruraux	<ul style="list-style-type: none"> - légère augmentation des espaces résidentiels dans l'agglomération du Mans et la vallée de l'Huisne, - augmentation des résidences secondaires dans la partie ornaise. 	<ul style="list-style-type: none"> - stagnation de l'expansion de Nogent-le-Rotrou.
Evolution des conflits d'usages		<ul style="list-style-type: none"> - des conflits d'usages de plus en plus importants entre les résidents et les agriculteurs vis-à-vis des nuisances engendrées par les élevages hors-sol dans la partie ornaise et des phénomènes de périurbanisation dans la vallée de l'Huisne (mitage des paysages), - des écarts de plus en plus importants entre une population aisée ayant accès aux services et loisirs, et une population dans la précarité, se sentant mise à l'écart.
Evolution des indicateurs de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - des systèmes d'assainissement collectifs en cours de restauration ou en projet, - des systèmes d'assainissement individuels mieux contrôlés avec de meilleurs fonctionnements. 	<ul style="list-style-type: none"> - stagnation ou diminution des rejets domestiques, sauf peut-être dans l'agglomération mancelle et la vallée de l'Huisne.

IV. LES EVOLUTIONS DU MILIEU AQUATIQUE ENTRE 2004 ET 2015-2030

4.1. Vers une réduction des biens sinistrés par les inondations

▪ Les points forts et les points faibles de la problématique inondations

	Les points forts	Les points faibles
Les spécificités territoriales	- des évolutions d'occupation de l'espace favorables (bandes enherbées, préservation des prairies, maintien des boisements).	- des facteurs aggravants sans possibilité d'intervention : - des évolutions climatiques défavorables attendues au cours du XXI ^e siècle : plus de précipitations, des épisodes de précipitations intenses plus fréquents, - des sous-bassins versants toujours générateurs de crues en amont (dispositions topographique, physiques et hydrologiques).
Les actions mises en place	- des actions réalisées depuis les crues de 1995 : - des PPRi réalisés sur la vallée de l'Huisne et certains affluents, - une plus grande prise en compte du risque dans les documents de planification (PLU, SCOT) - des aménagements localisés (curage, reprofilage, suppression d'obstacle en bordure d'Huisne, clapet, poste anti-crue, etc.), - des protections localisées pour les quartiers les plus vulnérables. - des projets de protections éloignées des secteurs sinistrés (levées transversales) sur la vallée de l'Huisne. - la recherche généralisée de champs d'expansion de crues à l'échelle du bassin versant.	- des facteurs humains limitant : - des pressions sociétales et anthropiques fortes sur les secteurs toujours sinistrés, - une culture du risque pas uniformément partagée, - des projets de protection éloignée soumis à des oppositions locales, - ponctuellement, des conflits entre la préservation de secteurs d'expansion de crues et le développement socio-économique (agricole et industriel). - des difficultés d'appréciation de l'enjeu inondation à l'échelle du bassin versant de La Maine (lisibilité et cohérence des projets, multiplicité des maîtres d'ouvrage).

▪ Bilan de la situation au regard des actions et projets réalisés

Lors des inondations de 1995, les zones les plus vulnérables, avec les incidences et les dommages sur les biens et les personnes étaient les suivantes :

- Rémalard : 50 habitations sinistrées,
- Nogent-le-Rotrou : 450 habitations, 40 activités,
- La Ferté-Bernard : 100 maisons,
- Le Mans et son agglomération : 730 habitations (~900 habitants pour une crue centennale), 14 activités.

L'étude 3P (Prévision, Prévention, Protection) réalisée en 1998 par la Compagnie Nationale du Rhône estime un coût de l'ordre de 6 500 € par maison sinistrée pour la crue de 1995 au Mans. Il convient de citer tout autant la référence de 22 500 € donnée par l'Etablissement Public Loire et prise en compte dans le cadre des études de protections éloignées (levées transversales).

A ce stade, n'est pas pris en compte de manière chiffrée, l'ensemble des coûts induits par les inondations :

- les coûts liés aux dommages physiques et psychologiques causés aux inondés et aux inondables,
- les coûts liés à l'intervention des services spécialisés (pompiers, agents EDF/GDF et Télécom, services municipaux, etc.), ainsi que ceux liés au nettoyage,
- les coûts directs liés au vieillissement prématuré ou/et à l'endommagement des infrastructures,
- les coûts indirects liés à la perturbation de certaines activités économiques (impossibilité pour certains résidents sinistrés de se rendre à leur travail, période de chômage technique).

Depuis les événements de 1995, plusieurs actions ont été engagées visant à protéger les populations par une réduction du nombre de biens sinistrés. Ces actions prennent ou vont prendre alors plusieurs formes : construction de retenues localisées, construction de levées transversales sur l'ensemble du cours de l'Huisne (de Nogent-le-Rotrou à Montfort-le-Gesnois), travaux de protection localisés sur les quartiers les plus vulnérables et aménagements localisés.

Les effets attendus de ces différents projets ou réalisations sont indiqués comme suit :

Biens épargnés	Gains attendus par type d'actions (isolées ou cumulées) pour une crue centennale ⁽¹⁾			Gains pour une crue type 1995 ⁽²⁾	
	Bassin de rétention de Margon	Levées transversales	Protections localisées	Protections localisées	Améliorations localisées
Maisons	20 à Nogent-le-Rotrou	213 au Mans	170 au Mans (Q. Crétois)	280 au Mans (Q. Crétois)	470 au Mans (180 Crétois, 220 Barbusse, 70 rue des Sablons)
	299 au Mans		85 à Nogent-le-Rotrou		
Collectifs		10 au Mans	2 au Mans (Q. Crétois)		
	20 au Mans				
Bâtiments et activités		1 au Mans			
	2 au Mans				

⁽¹⁾ Sources : Conférence de l'eau du 6 décembre 2004.

⁽²⁾ Sources : Communauté Urbaine du Mans – *Elaboration d'une stratégie de réduction de l'impact des crues sur la CUM* – BCEOM, 2001.

4.2. Des ressources en eau parfois vulnérables

A - Une inertie du milieu à prendre en compte pour 2015-2030

Il est proposé, ci-après, de faire référence à deux études réalisées par des équipes rennaises, qui tendent à démontrer que la problématique « nitrates » est d'autant plus complexe qu'elle est fortement corrélée à des microcycles climatiques, ainsi qu'à des phénomènes de stockage dans le sol et le sous-sol. Ces études démontrent alors que les temps de réponse à des actions de réduction des nitrates peuvent être biaisés, voire retardés dans le temps.

▪ Une variation des concentrations en nitrates, mais des phénomènes d'hystérésis

Selon une équipe de chercheurs de l'ENSAR et la DIREN²⁸ à Rennes, il existerait une corrélation très forte entre les variations climatiques et les flux de nitrates dans l'eau sur l'ensemble des bassins versants bretons. Les concentrations de nitrates, qui sont à la baisse depuis la fin des années 1990, cacheraient une réalité bien moins optimiste.

Cette équipe a souligné l'existence de cycles climatiques d'une période de quatre à six ans selon les cycles, appelés phénomènes d'hystérésis. Un premier cycle aurait eu lieu entre 1988-1989 et 1991-1992, un deuxième cycle entre 1991-1992 et 1996-1997 et un troisième cycle entre 1996-1997 et 2001-2002. Depuis les années 2001-2002, un nouveau cycle climatique serait enclenché.

En juxtaposant l'évolution de la pluviométrie avec celle des flux de nitrates, on observe une corrélation quasi-parfaite, preuve d'aucune évolution durant les périodes étudiées.

Cette équipe a ainsi mis en avant un arrêt de la dégradation et une stagnation de la qualité des eaux en nitrates en Bretagne.

▪ Possible stockage des nitrates dans le sol et le sous-sol : cet effet « réservoir » affecte les nappes et les eaux superficielles

Une autre équipe de chercheurs rennais²⁹ a mis en avant l'effet « réservoir » du sol en effectuant des travaux de datation des nitrates stockés dans le sol (ces datations ont été effectuées par l'emploi de deux substances radioactives : le Tritium et le CFC³⁰).

Pour des aquifères proches de la surface et de type alluvial ou karstique, donc avec un taux de perméabilité fort, il a été relevé un temps de résidence de deux/trois ans à trente/quarante ans. Une des conclusions de cette équipe est qu'au sein d'un aquifère libre sous terrains agricoles, un temps de résidence moyen d'environ vingt ans peut être proposé.

En milieu de socles, des âges variés ont également été constatés, avec des temps de résidences allant de quelques années à plusieurs dizaines d'années (dépassant les quarante/cinquante ans).

Globalement, les résultats de l'ensemble des travaux récents montrent qu'il est délicat d'affecter un âge unique aux molécules de nitrates sur un bassin versant. Selon les milieux, il existe une distribution des

²⁸ ENSAR : Pierre Arousseau, Julie Vinson ;
DIREN : Claire Morisson, Frank Prioul, Vincent de Barmon.

²⁹ INRA-ENSAR : Gascuel-Oudou, Molénat ;
CNRS-Géosciences : Aquilina, Martin.

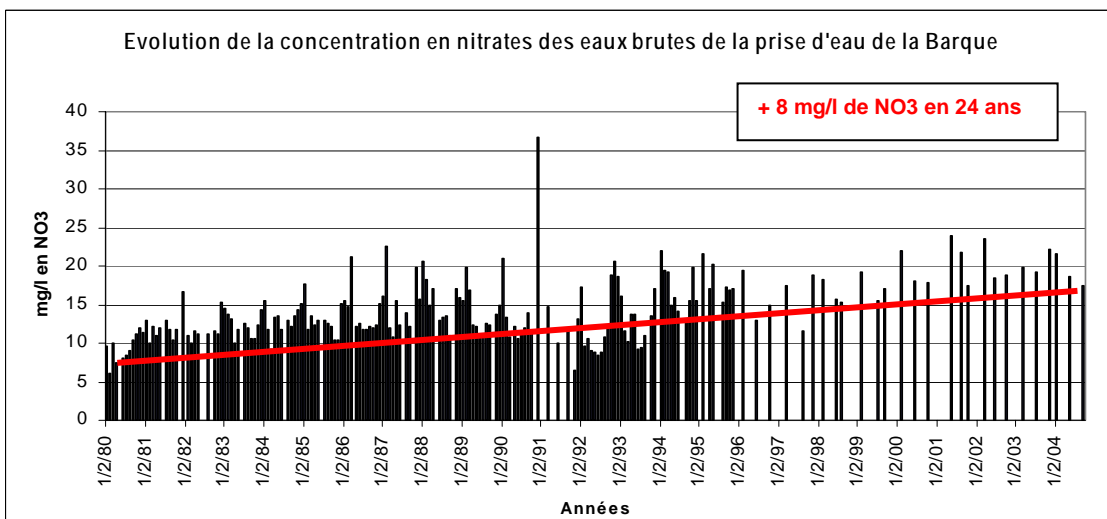
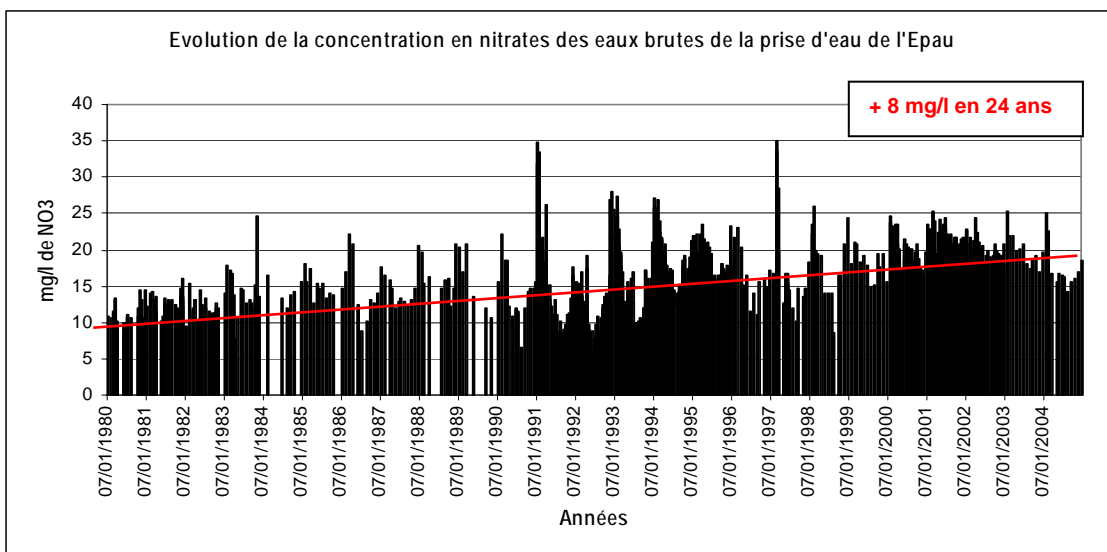
³⁰ CFC : Chlorofluorocarbène.

vitesse depuis les temps rapides (zéro à trois ans) dans les parties de surface vers des temps plus longs (dix à cent ans) dans les parties profondes, la proportion de cette dernière composante étant largement variable dans le milieu. Ainsi, il est préférable d'affecter une valeur, de l'ordre de la dizaine d'années, à l'échelle du bassin versant de surface kilométrique. Pour cette même équipe, il serait possible qu'une forte diminution ou augmentation d'intrants entraînerait une réponse de type exponentiel, c'est-à-dire rapide au début avec une baisse des concentrations pouvant aller de 30 à 40 % en quelques années, mais s'amortissant rapidement pour devenir de plus en plus lent, nécessitant plusieurs dizaines d'années pour diminuer d'autant.

B - Evolution de la gestion des ressources en eau superficielle

▪ **Simulation de la qualité de l'eau en nitrates à l'horizon 2015**

En tenant compte de l'inertie du milieu, on retient l'hypothèse qu'à l'horizon 2015, les concentrations en nitrates ne seraient que la projection de l'évolution des concentrations de nitrates constatées entre 1980 et 2004 (cf. graphes ci-dessous). Ainsi, pour les deux prises d'eau, de l'Epau (Le Mans) et de la Barque (La Ferté-Bernard), la concentration serait d'environ 25 mg de nitrates par litre d'ici une dizaine d'années.

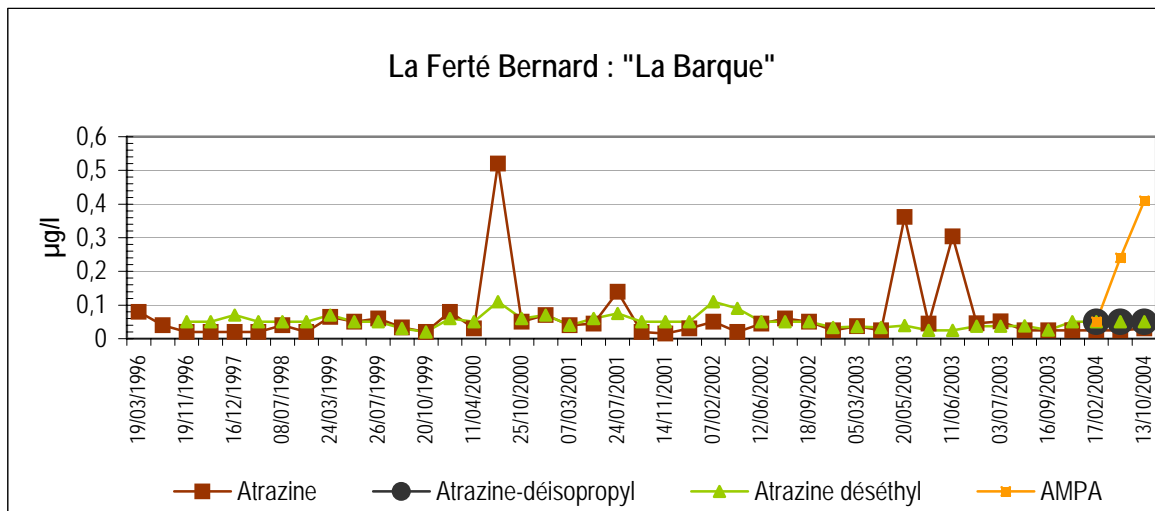
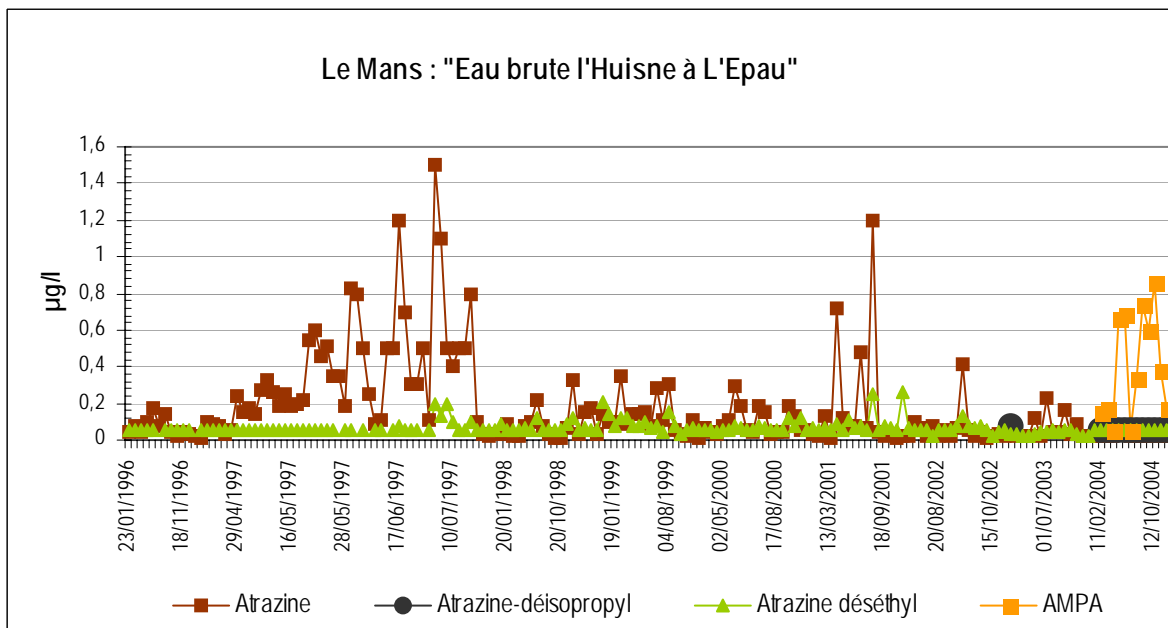


▪ **Simulation de la qualité de l'eau en pesticides à l'horizon 2015**

Pour les résidus de produits phytosanitaires, il est difficile d'effectuer des projections 2015, car il existe de nombreuses molécules de pesticides et celles-ci évoluent dans le temps :

- Il est important d'effectuer les analyses aussitôt les périodes pluvieuses afin de mieux connaître les concentrations en pesticides.
- De par l'évolution permanente des interdictions réglementaires sur les produits phytosanitaires, il est difficile de connaître les molécules qui seront fortement utilisées durant la période 2004-2015.

Cependant, les récentes évolutions laissent présager une augmentation importante de la molécule dérivée du glyphosate, l'AMPA.



▪ **Evolution de la vulnérabilité de la ressource entre 2004 et 2015-2030**

	Progressions	Régressions ou stagnation
Evolution de la quantité d'eau disponible	<ul style="list-style-type: none"> - le SIDERM³¹ est à la recherche de nouveaux captages afin de diversifier la ressource en eau. 78 % de la ressource provient actuellement de la prise d'eau de l'Epau. Le reste provient de captages qui lui sont propres. D'ici 2015, plusieurs forages sont en projet (Saint-Mars-d'Outillé, Yvré-le-Pôlin). - stagnation de l'ensemble des consommations d'eau potable : réduction des consommations industrielles, réduction des consommations d'appareils ménagers, augmentation de certaines consommations domestiques (douches ou bains, piscines). 	<ul style="list-style-type: none"> - l'Huisne est réputée pour son débit d'étiage relativement important (3 m³/s) même en période difficile. Outre la qualité de l'eau de l'Huisne, ce critère a conditionné l'emplacement de la prise d'eau. - dans le cas d'une pollution accidentelle au niveau de la prise d'eau de la Barque, l'usine d'alimentation en eau potable de la Ferté-Bernard ne disposerait que d'une petite journée de stockage. Sa production est par ailleurs limitée en période de pointe (y compris avec l'eau prélevée au Syndicat du Perche).
Evolution de la qualité de l'eau brute	<ul style="list-style-type: none"> - les plus grandes surfaces enherbées prévues pour 2015 devraient freiner les transferts de molécules de pesticides, de matière organique et de phosphate. 	<ul style="list-style-type: none"> - dans l'hypothèse d'un effet « réservoir » dans les transferts de nitrates, une estimation des concentrations a été effectuée en 2015 selon l'évolution connue entre 1980 et 2004. Ainsi, pour les deux prises d'eau, il y aurait une augmentation de la concentration en NO₃ d'ici 2015 (concentration ne dépassant probablement pas les 25 mg/l de NO₃). - augmentation des concentrations en molécules de pesticides, surtout le glyphosate et son dérivé, l'AMPA, - augmentation de la matière organique par l'érosion des sols.
Les actions qui seront mises en place	<ul style="list-style-type: none"> - plusieurs projets sont en cours pour pallier aux éventuelles pollutions accidentelles : la construction d'un réservoir d'eau brute à l'Epau offrant une autonomie de consommation de trois jours, une station d'alerte en amont pour être prévenu des éventuelles pollutions accidentelles, une procédure Protection du Périmètre de Captage est en cours. - une étude est en cours pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la Ferté-Bernard, avec une mise en service espérée en 2008-2009 : amélioration du système de traitement, mise en place éventuelle d'une station d'alerte, recherche d'un système de substitution (connexion avec le réseau du Syndicat du Perche, mise en place d'un réservoir d'eau ou création de nouveaux forages – un forage supplémentaire fonctionnera dès 2006). Une étude de PPC est en cours. 	
Vulnérabilité de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - une moindre vulnérabilité à la prise d'eau de l'Epau par la construction du réservoir d'eau brute et d'une station d'alerte. - une moindre vulnérabilité pour les communes adhérentes au SIDERM, du fait de la recherche d'autres ressources complémentaires de la prise d'eau de l'Epau (projets de forages et d'une prise d'eau sur le Narais). 	<ul style="list-style-type: none"> - une vulnérabilité toujours très forte de la ressource en eau desservant la ville de la Ferté-Bernard, si des solutions viables de substitution n'ont pas été trouvées (risque de pollutions accidentelles, production limitée en période de pointe). - des risques de pollutions accidentelles dans la vallée de l'Huisne (risques forts : incendie de la papeterie du Bourray, accident de la route avec déversement de produits toxiques ; risques moyens à faibles : dysfonctionnements éventuels des stations des IAA³² de Connerré).

³¹ SIDERM : Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Région Mancelle.

³² IAA : Industrie Agro-Alimentaire.

C - Evolution de la gestion des ressources en eau souterraine

▪ Simulation de la qualité de l'eau en nitrates à l'horizon 2015

Pour les mêmes raisons que la ressource en eaux superficielles, l'effet d'inertie du milieu permet de déterminer les concentrations en nitrates pour 2015, à partir de l'hypothèse d'une poursuite des évolutions de concentrations en nitrates observées au minimum lors des douze dernières années (1992-2004). Ainsi, selon les départements, les projections en concentrations seraient les suivantes :

Sur les captages sarthois :

Captages en Sarthe	Évolution connue	Tendance observée	Teneur projetée de NO3 en 2015 (par classe)
Les Fontaines chaudes	1980-2004	Stable	< 10 mg/l
Les Jeunoires	1986-2004	Stable	< 10 mg/l
Courvau F3	1980-2004	Stable	< 10 mg/l
Le moulin de Duneau	1980-2004	Baisse	< 25 mg/l
L'Ormeau	1982-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Les Charpenteries	1981-2004	Augmentation	< 25 mg/l
La Joliverie F1	1980-2004	Augmentation	Entre 50 et 75 mg/l
La Mitonniere	1980-2004	Augmentation	< 25 mg/l
La Vallée feu de pierre n°1	1990-2004	Augmentation	< 25 mg/l
La Chaume d'avoine	1991-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Les Sablons	1981-2004	Stable	< 10 mg/l
Vaugirard	1980-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
La Vetillerie	1992-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Les Huchereaux	1990-2004	Stable	< 10 mg/l
La Haute Fontaine	1996-2004	Baisse	< 25 mg/l
Station de Bouloire	1980-2004	Stable	< 10 mg/l
Station La Pierre	1980-2004	Stable	< 10 mg/l
La Tannerie (mélange)	1980-2004	Augmentation	< 25 mg/l

Globalement, dans les aquifères du Cénomanien libre, la tendance observée est à une augmentation des teneurs en nitrates, à cause d'une moindre protection naturelle des nappes, avec des projections autour ou supérieur à 25 mg/l en 2015.

Pour les aquifères du Cénomanien captif, la tendance est à la stabilité, avec des projections inférieures à 10 mg/l.

Cette remarque vaut pour les captages ornais et euréliens, dans la mesure où les nappes captives sont plus protégées que les nappes libres, et présentent ainsi fréquemment des teneurs en nitrates très faibles voire nulles.

Sur les captages ornaïes :

Captages dans l'Orne	Évolution connue	Tendance observée	Teneur projetée de NO3 en 2015
Bourg définitif	1988-2004	Augmentation	< 25 mg/l
Cucuyère	1988-2004	Stable	< 10 mg/l
Dactière	1988-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Fontaine aux Ladres	1988-2004	Baisse	< 10 mg/l
Grande Fontaine	1988-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Grouas	1988-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Gué de l'âne « loin station »	1988-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Gué de l'âne « près station »	1997-2004	Augmentation	Impossible (de 17 à 27mg/l entre 1997 et 2004)
Hadelière F2	1997-2004	Stable	Impossible (<10 mg/l entre 1997 et 2004)
La Hugottière	1988-2002	Stable	< 10 mg/l
La Calabrière S1	1988-2004	Stable	< 10 mg/l
La Calabrière S2	1988-2004	Stable	< 10 mg/l
La Couvendière	1997-2004	Stable	Impossible (<10 mg/l entre 1997 et 2004)
La Ferrière	1998-2004	Stable	Impossible (<10 mg/l entre 1998 et 2004)
La Germondière	1988-2003	Augmentation	< 25 mg/l
La Huttière	1988-2003	Augmentation	< 25 mg/l
La Joustière	1988-2004	Augmentation	< 25 mg/l
La pecherie	1988-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
La Peltrie	1997-2004	Stable	Impossible (<10 mg/l entre 1997 et 2004)
La Renardière « loin station »	1988-2004	Augmentation	Entre 50 et 75 mg/l
La Renardière « près station »	1998-2004	Stable	Impossible (Entre 37et 38 mg/l entre 1998 et 2004)
La Sbinière	1988-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Launay (central)	2002-2003	Stable	Impossible (<10 mg/l entre 2002et 2003)
Launay Ferre S1	1988-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Launay « Loin station »	1999-2003	Augmentation	Impossible (Entre 34 et 46 mg/l entre 2000 et 2003)
Launay « Près station »	1999-2003	Stable	Impossible (<10 mg/l entre 1999 et 2003)
Le Bas Mont Morant	1988-2003	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Le Champu	1998-2004	Stable	Impossible (Entre 17et 20 mg/l entre 1998 et 2004)
Le Gravier	1988-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Le Mesnil	1988-2003	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
L'épine	1998-2004	Stable	Impossible (<10 mg/l entre 1998 et 2004)
Les Costiers	1998-2004	Stable	Impossible (<10 mg/l entre 1998 et 2004)
Les Feugerets	1998-2004	Stable	Impossible (<10 mg/l entre 1998 et 2004)
Les Forges	1988-2003	Stable	< 10 mg/l
Les Perrines	1988-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Les Perruchet	1988-2004	Stable	< 10 mg/l
Proche Château d'eau Dorce	1988-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Repasserie	1988-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Saint Ouen	1988-2004	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Verger	1998-2004	Stable	Impossible (<10 mg/l entre 1998 et 2004)

Sur les captages euréliens :

Captages en Eure-et-Loir	Évolution connue	Évolution annuelle projetée (mg/l)	Teneur projetée de NO3 en 2015
Saint-Victor-de-Buthon	1985-2005	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Montlandon	1985-2005	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Fretigny	1985-2005	Stable	<10 mg/l
Marolles-les-Bois	1985-2005	Augmentation	Entre 50 et 75 mg/l
Coudreceau	1985-2005	Augmentation	Entre 50 et 75 mg/l
Saint-Denis-d'Authon	1985-2005	Augmentation	Entre 10 et 25 mg/l
Margon	1985-2005	Stable	<10 mg/l
Brunelles	1985-2005	Augmentation	Entre 50 et 75 mg/l
Arcisses (Nogent-le-Rotrou)	1985-2005	Augmentation	Entre 50 et 75 mg/l
Madeleineiere (Nogent-le-Rotrou)	1985-2005	Stable	Entre 15 et 35 mg/l
Thiron-Gardais	1985-2005	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Argenvilliers	1985-2005	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Souance-au-Perche	1985-2005	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Coudray-au-Perche	1985-2005	Stable	<10 mg/l
Bethonvilliers	1985-2005	Augmentation	Entre 25 et 50 mg/l
Les Etilleux	1985-2005	Stable	Entre 10 et 50 mg/l

Ces captages se situent majoritairement dans des nappes libres, superficielles, présentant une vulnérabilité élevée aux différentes sources de pollutions par les nitrates.

Evolution de la vulnérabilité de la ressource entre 2004 et 2015-2030

	Progressions	Régressions ou stagnation
Evolution de la quantité d'eau disponible	<p>- la quantité d'eau disponible sur la partie sarthoise serait suffisante. En amont de La Ferté-Bernard, présence de calcaire jurassique, donc peu d'eau mais pas de concurrence. Sur le reste de la partie sarthoise, présence de sable cénomanien profond, de nappes libres, donc beaucoup d'eau mais beaucoup de prélèvements (irrigation au Sud du bassin). Pas de nouveaux forages hors AEP, ni d'augmentation de prélèvement pour l'irrigation agricole, sauf en cas de sécheresse et de nouvelles installations à partir de forages existants.</p> <p>- les nappes du Perche constituent les réserves les plus importantes de l'Orne (éventualité d'alimenter la région d'Alençon à l'avenir). Présence de craie de Rouen sur une grande majorité de la partie ornaise, donc suffisamment d'eau mais des nappes libres vulnérables, surtout au Sud. Dans les environs de Bellême, présence de calcaire jurassique, nappes captives, suffisamment d'eau.</p> <p>- les nappes phréatiques du Perche constitueront la ressource principale de la partie Ouest et centrale de l'Eure-et-Loir.</p> <p>- Nogent-le-Rotrou dispose d'un captage de substitution (dans la vallée de la Cloche, 50 m³/h) pour pallier au problème de qualité d'eau du captage principal (le captage de Brunelle ou d'Arcisse). Il reste insuffisant pour substituer entièrement le captage principal.</p>	<p>- la zone située entre la région de Nogent-le-Rotrou et Le Theil pourrait rencontrer des problèmes de ressource en eau potable du fait de l'augmentation potentielle des prélèvements industriels,</p> <p>- la région Sud de La Ferté-Bernard pourrait connaître des problèmes de ressource en eau potable du fait notamment de la concurrence avec l'irrigation (baisse du niveau des nappes ces dernières années),</p>
Evolution de la qualité de l'eau brute des captages	<p>- sur la partie sarthoise, des nappes compartimentées se situant la plupart du temps dans des milieux protégés (présence de bois, des formations supérieures constituées d'argile, etc.). Des processus de dénitrification importants dans certaines nappes se situant dans des milieux ferrugineux.</p> <p>- sur la partie ornaise, présence de nappes libres compartimentées et parfois protégées par des milieux boisés au Nord. Présence de nappes captives, donc naturellement protégées, dans la région de Bellême.</p>	<p>- sur la partie ornaise, la plupart des nappes sont libres et vulnérables.</p> <p>- sur la partie eurélienne, dégradation progressive de la qualité de l'eau dans les captages (nitrates et pesticides).</p> <p>- une inertie des milieux aquifères ne permettant pas d'espérer une reconquête de la qualité de l'eau immédiate (effet « réservoir »).</p>

Les actions qui seront mises en place	<ul style="list-style-type: none"> - projet de modélisation de l'ensemble des nappes de la partie ornaise, - trois programmes de reconquête de la qualité de l'eau de bassin d'alimentation de captage vont être engagés sur la Perche eurélien, - la réalisation d'un nouveau captage en 2005 permettra de résoudre les problèmes de qualité de l'eau sur la commune de Dollon. 	
Vulnérabilité de la ressource	- amélioration de la ressource en eau potable pour la commune de Dollon.	- la région entre Nogent-le-Rotrou et Le Theil ainsi que la région de La Ferté-Bernard pourraient connaître des problèmes de ressource en eau potable.

4.3. Statut quo pour les milieux aquatiques et le patrimoine halieutique

A - Une évolution dépendante de l'évolution du paysage agricole et de la qualité de restauration des milieux aquatiques

L'évolution probable du paysage agricole pourrait avoir un effet plutôt positif sur l'évolution des milieux aquatiques et du patrimoine halieutique. La spécialisation des espaces engendrée par l'évolution du contexte socio-économique des activités agricoles devrait se traduire par un retrait relatif des zones cultivées par rapport aux cours d'eau, compensé par l'implantation de zones herbagères, soit sous forme de jachères (ce qui s'observe déjà dans nombre de cas), soit sous forme de prairies, soit sous forme de bandes enherbées (nouvelle PAC : 3 % de bandes enherbées obligatoire sur les surfaces SCOP³³).

Cependant, il serait possible en parallèle que des espaces spécialisés en céréalicultures se développent, notamment sur les plateaux avec une dégradation du bocage. Cette évolution pourrait, dans certains endroits, participer à la dégradation de la qualité de l'eau.

Plusieurs Contrats Restauration Entretien (CRE) sont prévus, majoritairement dans la partie ornaise. Cet ensemble d'actions, quoique parfois limité, devrait avoir un impact positif sur le milieu aquatique. La majorité des actions concerne la restauration et l'entretien des ripisylves (gestion de la zone végétale au bord des cours d'eau avec rajeunissement, plantation, diversification) et la protection des berges (mise en place de clôtures et d'abreuvoirs). Ponctuellement, il existe des actions sur la gestion des embâcles (par exemple, le CRE « Vilette » et le CRE « Haut bassin de l'Huisne ») ou des actions agricoles (le CRE « Vilette » : gestion drainage, pratiques agricoles, bandes enherbées, etc.).

Liste des CRE prévus ou en cours sur le bassin versant de l'Huisne

Localisation	Actions	Année de réalisation
CdC bassin de Mortagne	CRE signé	2004-2008
Vilette	CRE signé	2004-2008
Haut bassin de l'Huisne	CRE signé	2004-2008
Corbionne	CRE signé	2003-2007
Huisne « sarthoise »	CRE signé (en 2005)	2005-2009
Vive Parence	CRE Étude préalable	-
Commeauche	Programme de restauration	2004 et 2006

³³ Surface Céréales Oléagineux Protéagineux.

B - Evolution des milieux aquatiques et du patrimoine halieutique

	Progressions ou stabilisation	Régressions
Les actions qui seront mises en place	<ul style="list-style-type: none"> - les CAD, PMPOA, les actions de développement rural du PNR, - les CRE (Corbionne, Mortagne-au-Perche, Villette, Haut bassin de l'Huisne, Huisne aval, Vive Parence –étude préalable-), les programmes de restauration de milieu aquatique (Commeauche), - projet d'étude diagnostic sur les ouvrages hydrauliques de la partie sarthoise. 	
Evolution de la qualité physico-chimique	<ul style="list-style-type: none"> - stabilisation, voire diminution des rejets agricoles (surtout d'azote organique) et industriels dans la partie sarthoise et eurélienne. - diminution des transferts de pesticides par un accroissement des surfaces en herbe au bord des cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - une inertie du milieu indiquant un effet retard dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
Evolution de la qualité physique et de la fonctionnalité des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration légère de la qualité des habitats par une restauration progressive des hydrosystèmes (les CRE, le retrait des zones agricoles cultivées par rapport aux cours d'eau). - de moins fortes pressions anthropiques sur les zones humides (la mise en place des Plan de Prévention des Risques Inondation, retrait des cultures par rapport aux cours d'eau), - augmentation possible des inondations, donc augmentation des surfaces de prairies humides (reproduction des brochets, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - dégradation des habitats par une augmentation des phénomènes d'érosion due à la mise en culture de certaines surfaces (dans l'Orne) et à la déstructuration progressive des sols (dégradation du complexe argilo-humique par la baisse du taux de matière organique des sols), - des ouvrages faisant toujours obstacles à une bonne fonctionnalité des cours d'eau, - des entretiens de cours d'eau toujours excessifs (recalibrage, etc.), - une pression pour des sites d'extractions de pierres face aux réglementaires (schémas départementaux, etc.).
Evolution du patrimoine halieutique	<ul style="list-style-type: none"> - légère amélioration de la qualité de la population piscicole dans la partie ornaise et l'Huisne sarthoise (les CRE, retrait des zones agricoles cultivées). 	<ul style="list-style-type: none"> - toujours des cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole en Sarthe,

V. LE BASSIN VERSANT DE L'HUISNE EN 2015

5.1. La région du Perche

A - Les activités socio-économiques

▪ Forte présence de la céréaliculture et restructuration des filières animales

Les activités agricoles sont davantage spécialisées et concentrées. La nouvelle PAC a accéléré les évolutions constatées depuis plusieurs décennies.

Sur le perche ornais, la progression des surfaces en céréales et oléagineux est bloquée par l'obligation de préserver les prairies permanentes. Dans certains endroits, le contexte agronomique (mauvaise potentialité des sols) favorise la progression des surfaces en herbe. Il n'existe plus de progression significative des surfaces en céréales/oléagineux dans la région du Perche eurélien (la plupart des terres ont déjà été reconverties en surfaces céréales et oléagineux). Les Techniques Culturelles Simplifiées (semis directs) se généralisent.

La filière laitière se restructure fortement. Si certaines exploitations se sont agrandies pour se spécialiser sur la production laitière, d'autres ont préféré l'arrêter pour se consacrer uniquement sur la production de céréales. Beaucoup de petites exploitations ont été contraintes d'arrêter de produire, les mises aux normes étant trop coûteuses à réaliser. Une part importante de ces petites exploitations était tenue par des exploitants âgés qui ont profité du découplage, en 2006, pour changer de production ou partir en pré-retraite ou en retraite.

Le non découplage de la production de vaches allaitantes (PMTVA) et le découplage total de la production de bovins mâles (PSBM) ont conduit les producteurs de bovins viandes à se spécialiser davantage sur la production de brouillards, au détriment de l'engraissement des bovins mâles. L'augmentation des troupeaux de vaches allaitantes primées ou non primées est d'autant plus justifiée que les surfaces de prairies permanentes doivent être préservées. La diminution de la production de bovins mâles (surtout laitiers) s'est essentiellement effectuée par une « respécialisation » laitière dans le cas de GAEC père/fils au moment du départ du père en retraite, ou par une reconversion des terres en céréales dans le cas des polyculteurs.

Une restructuration de la filière porcine doit nécessairement s'opérer du fait d'une concurrence internationale grandissante (PECO, etc.) :

- Dans la région du Perche ornais, les extensions d'élevages ne peuvent aboutir ou sont lourdes à mettre en œuvre. Des conflits sociaux sont importants entre les personnes souhaitant préserver la filière (producteurs et élus) et les personnes souhaitant préserver leur cadre de vie (touristes et résidents temporaires). La société civile s'est structurée pour faire face aux producteurs. La production porcine ne peut s'étendre dans la région du Perche.
- Historiquement bien structurée dans la région du Perche eurélien, la filière porcine s'organise pour rester compétitive et produire de la viande de qualité.

La filière avicole ne peut retrouver la croissance des années 1990 et subit une forte concurrence internationale (Brésil, Thaïlande). Les phénomènes de délocalisation se confirment et la production de volaille standard est en régression.

Parallèlement à ces tendances lourdes, une petite agriculture multifonctionnelle se structure autour d'un tourisme vert et de la « production fermière » et des filières identitaires, privilégiant les circuits courts et drainant les marchés locaux ainsi que et la région parisienne. Cette orientation des productions concourt à l'image du Perche.

▪ **Un tissu industriel affaibli mais constitué de quelques champions**

Bien qu'ayant perdu de son rayonnement, la filière imprimerie s'est fortement restructurée en s'adaptant aux attentes de la clientèle (services, etc.).

Le secteur de la plasturgie a subi lui aussi une période de déclin. Mais il s'est fortement restructuré autour de quelques PME qui se sont orientées sur des produits particulièrement innovants et à haute valeur ajoutée. Cela suppose un fort investissement dans la recherche et le développement. Cette stratégie permet progressivement à ces quelques PME de conquérir des marchés nationaux, voire internationaux.

Le secteur mécanique a relativement bien résisté malgré la conjoncture particulièrement défavorable sur ce secteur. L'entreprise phare du secteur est relativement solide et rayonne toujours internationalement.

Les entreprises de fabrication de carton ondulé déjà présentes se sont encore développées. Orientée sur des marchés internationaux, l'implantation d'une des deux entreprises a été confortée par les dirigeants de leur groupe.

La proximité de la région parisienne et la sédentarisation progressive des franciliens dans la région deviennent déterminantes avec une tendance à l'implantation de très petites entreprises (moins de 5 personnes) dans le domaine des services, de la recherche et développement.

▪ **Le territoire du Perche devenu une aire de détente des parisiens et des étrangers**

Les centres urbains sont de plus en plus inaccessibles et insécurisants. La mobilité résidentielle permet notamment une « porte de sortie » pour des personnes désireuses d'un meilleur cadre de vie, d'une plus grande tranquillité et d'un environnement plus sain. Le Perche devient l'un des « poumons verts » du bassin parisien. Les urbains s'installent progressivement sur ce territoire de plus en plus attractif, doté d'un caractère environnemental et patrimonial intéressant.

Le tourisme « courts séjours » est devenu important :

- Il répond aux nouvelles modalités du travail et à la gestion du temps libre. Les touristes français, surtout parisiens, viennent sur le Perche le temps d'un week-end ou de quelques jours de congés pour se reposer ou se ressourcer.
- Il correspond aussi aux nouvelles mobilités européennes où le territoire français s'affirme comme un lieu de repos et d'investissements pour les futurs retraités (coûts immobiliers attractifs et protection sociale).

Quelques villages vacances, centres de remise en forme et parcours de pêche voient le jour. Le tourisme « courts séjours » se professionnalise, avec un système multiservices qui offre aux consommateurs un choix à la carte entre plusieurs produits. Le Parc du Perche et les Pays accentuent leur action pour l'organisation touristique du territoire.

Une dualité émerge chez les habitants, entre autochtones et nouveaux résidents, et des tensions s'expriment avec de l'ampleur dans la gestion du territoire. Une différence de point de vue apparaît de plus en plus entre un espace « cadre de vie », lieu de détente et jardiné, et un espace économique, lieu de subsistance et de vie. La production hors-sol cristallise ces différentes positions.

B - Un accroissement des enjeux autour du capital « eau »

▪ Une qualité de l'eau dégradée essentiellement par les activités agricoles, surtout par la céréaliculture

La qualité de l'eau ne s'améliore pas. La forte proportion de sols nus en hiver induit d'important lessivage de nitrates. Les quantités d'azote minéral progressent au détriment de l'azote organique plus difficilement minéralisable. L'inertie du milieu entrave toutes possibilités, à court terme, de reconquérir la qualité de l'eau (phénomène de cycles climatiques, effets « réservoir » des nitrates dans le sol).

Les pesticides sont moins diversifiés suite à l'interdiction de certaines molécules, mais on observe une augmentation de l'AMPA, la molécule de substitution du glyphosate. Cet herbicide est fréquemment utilisé pour détruire les couverts végétaux. Il accompagne aussi le développement des Techniques Culturelles Simplifiées (TCS).

Le paysage rural est davantage cloisonné avec des zones agricoles démunies de maillage bocager et des abords de cours d'eau délaissés par les activités agricoles. L'accroissement des surfaces enherbées aux bords des cours d'eau diminue les transferts de pesticides par ruissellement. L'érosion des sols augmente à cause de l'appauvrissement des sols en humus (baisse des apports d'azote organique).

▪ Une ressource en eau souterraine insuffisante sur la partie du Perche eurélien

C'est une partie conséquente de la zone du Perche eurélien qui connaît de fortes tensions sur la ressource, du fait de dépassements de la norme des 50 mg/l de NO₃ sur certains captages. La situation est d'autant plus critique que cette même région doit alimenter la zone centrale du département d'Eure-et-Loir, dépourvue d'eau potable.

Nogent-le-Rotrou doit diluer l'eau provenant de son captage principal (Arcisses), la qualité de l'eau brute s'étant dégradée. Un programme de reconquête de qualité d'eau est en cours pour réduire les concentrations en nitrates.

Bien qu'une dégradation existe sur certains captages, accélérée par l'avancée de la céréaliculture, le reste du Perche ne connaît pas de tensions sur la ressource. Quoique vulnérables (nappes libres), les nappes présentent un potentiel intéressant (craie de Rouen). C'est sur cette partie de l'Orne que les réserves en eau sont les plus importantes. Cependant, les problèmes de ressource en eau potable que connaît la ville d'Alençon présagent un avenir plus difficile.

▪ **Des milieux aquatiques partiellement restaurés**

L'ensemble des Contrats Restauration Entretien (CRE) mis en route depuis le début des années 2000 a permis une meilleure gestion des berges et de la ripisylve sur une large partie de la région du Perche ornais. Le retrait des activités agricoles aux bords des cours d'eau et l'instauration des Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) limitent les pressions anthropiques et restaurent légèrement les hydrosystèmes sur les cours d'eau du bassin de l'Huisne.

Cependant, la population piscicole est toujours victime d'une dégradation des frayères (érosion des sols, surtout dans la partie Est), du recalibrage involontaire de certains cours d'eau et de la présence d'ouvrages hydrauliques. Le milieu physique des cours d'eau n'a toujours pas atteint une qualité satisfaisante.

▪ **Des sous-bassins versants toujours générateurs de crue**

Concernant les inondations, l'amont du bassin versant reste générateur de crues compte-tenu des dispositions topographique, physique et hydrologique. Les secteurs les plus vulnérables (Rémalard, notamment) ont fait l'objet de travaux de protection localisés. Couplés à la retenue de Margon finalisée, ces travaux ont permis de protéger une part importante des biens et des personnes pour des crues au moins équivalentes à celle de 1995. La mise en place des PPRI et le ralentissement démographique limitent l'augmentation de la vulnérabilité sur ces secteurs construits.

Par ailleurs, les nouvelles pratiques agricoles évoquées ci-dessus vont dans le sens d'une meilleure gestion quantitative de l'eau. Enfin, certains grands projets d'aménagements ont été écartés (retenues) au profit de la recherche de solutions plus diffuses, notamment par la restauration de champs d'expansion de crues sur les affluents.

5.2. La région mancelle et la vallée de l'Huisne sarthoise

A - Les activités socio-économiques

▪ **Un secteur industriel davantage spécialisé sur des filières compétitives et innovantes**

Le secteur agroalimentaire s'est fortement restructuré, notamment par la mise en place d'une traçabilité des filières. Il résiste particulièrement bien à la conjoncture économique, grâce aux innovations qui correspondent bien aux nouvelles attentes des consommateurs français (plats cuisinés, desserts, etc.).

La production des « rillettes du Mans » résiste plutôt bien sur un marché resté essentiellement régional.

La transformation de viande bovine a plutôt diminué car les français en consomment de moins en moins, mais l'entreprise phare du secteur est de stature internationale et reste relativement compétitive sur les marchés français et européens.

La filière papier est représentée par une entreprise de renommée internationale qui a su très tôt se positionner sur des produits innovants (papier couché recyclé haut de gamme et multi-teinte, papier cellulose). Cependant, l'entreprise ne peut s'engager dans des projets ambitieux à cause des contraintes environnementales (PPRI).

La filière automobile est essentiellement représentée par un équipementier qui se positionne sur des produits continuellement renouvelés. Mais cette filière connaît de fortes restructurations qui rendent incertain l'avenir de cette entreprise. Les constructeurs poussent les sous-traitants à les suivre sur les lieux de consommation.

La filière mécanique, essentiellement spécialisée dans la fabrication de pièces automobiles, éprouve le même problème que les équipementiers. Malgré le fort dynamisme initial de ces PME, cette filière a diminué son activité en 2015.

▪ **Une agriculture essentiellement d'élevage**

L'activité agricole de ce secteur s'est fortement restructurée autour de la production bovine. Beaucoup de départs en retraite ont été effectués depuis le début des années 2000 et depuis la nouvelle PAC. Les normes environnementales ont accéléré les restructurations (cf. « restructuration de la filière animale » dans la partie Perche). Une spécialisation importante des élevages s'est opérée avec, d'un côté de grosses exploitations laitières et, de l'autre, de grosses exploitations bovines viandes axées majoritairement sur la production de maigres (broutards). Les surfaces en herbe ont progressé. Les terres du secteur ont une faible potentialité agronomique, peu propice à la production de céréales et d'oléagineux.

Aussi, une petite agriculture de double activités ou de services voit le jour, profitant de la présence du « couloir industriel » et de l'agglomération mancelle. Les exploitations sont essentiellement de petites structures d'élevage ou de polyculture-élevage.

Fortement représentée sur le Sud-Ouest du bassin versant, la filière « poulet de Loué » résiste bien à la conjoncture économique. De renommée nationale, cette filière a su s'adapter aux nouvelles exigences des consommateurs en proposant des produits de qualité plus élaborés.

▪ **Un secteur péri-urbanisé important**

La mobilité résidentielle a pris de l'ampleur. L'augmentation du coût de l'immobilier dans les centres urbains conjuguée au « désir de campagne » et à la recherche de tranquillité conduit les populations à s'éloigner des centres urbains, tout en restant proches des lieux de travail. Ainsi, l'urbanisation poursuit son extension dans l'agglomération mancelle et la vallée de l'Huisne.

La problématique de l'agriculture péri-urbaine est posée. Suite à des tensions provoquées par l'extension des aires urbaines, des compromis s'effectuent dans une gestion partagée et cohérente des paysages, et dans une mise en valeur des bénéfices découlant de l'agriculture (agriculture de service, produits locaux de qualité, etc.).

▪ **Un tourisme essentiellement d'affaires et de proximité**

L'augmentation de la mobilité du travail et la montée en puissance du monde de l'information et de la communication expliquent la multiplication des séminaires, congrès et voyages de groupe. Le tourisme d'affaires prend de l'importance dans un « couloir industriel » telle que la vallée de l'Huisne. Ce territoire allie à la fois qualité patrimoniale, proximité parisienne et industrielle. Quelques équipements touristiques adaptés sont construits tels que des villages vacances, des centres de repos ; l'hôtellerie s'adapte aux exigences de cette clientèle.

En parallèle, un tourisme de proximité se développe et profite des nouveaux aménagements liés au patrimoine naturel et à l'eau (plans d'eau, loisirs aquatiques, etc.).

B - Des enjeux multiples autour de l'eau et du milieu aquatique

▪ **Une qualité de l'eau dégradée par des rejets polluants multiples**

L'urbanisation croissante de l'agglomération mancelle et de la vallée de l'Huisne accentue la problématique de l'assainissement. Certains dispositifs sont parfois dans un mauvais état de fonctionnement (problème de surcapacité ou de vétusté), notamment en secteur diffus.

La diminution de certaines activités industrielles (essentiellement l'activité mécanique) a réduit les émissions de micro-polluants et de métaux lourds. Cependant, malgré une amélioration des systèmes d'assainissement, certaines industries n'ont toujours pas réduit significativement leurs rejets de matière organique.

La préservation des surfaces en herbe limite le lessivage de l'azote minéralisé.

Ces évolutions ne se traduisent malheureusement pas par une amélioration immédiate de la qualité de l'eau, du fait de l'inertie du milieu.

Bien que moins utilisés dans cette partie du bassin versant (forte présence de surface en herbe), les pesticides sont moins diversifiés suite à l'interdiction de certaines molécules. On observe par contre une augmentation de l'AMPA, la molécule de dégradation du glyphosate, mais la forte présence de bandes enherbées au bord des cours d'eau limite son ruissellement.

▪ **Une ressource en eau superficielle toujours aussi vulnérable, surtout sur la région de La Ferté-Bernard**

La qualité des eaux brutes au niveau des prises d'eau de l'Epau (Le Mans) et de la Barque (La Ferté-Bernard) tend à se dégrader, notamment pour le paramètre nitrates. La diminution des rejets d'azote organique est compensée par une augmentation de l'azote minéral. L'inertie du milieu ne permet pas d'espérer une reconquête rapide de la qualité de l'eau.

Malgré la présence de bandes enherbées, les eaux brutes des deux prises d'eau connaissent des dépassements réguliers de la molécule dérivée du glyphosate, l'AMPA. Depuis 2008-2009, le nouveau système de traitement de l'usine de la Barque (charbon actif) permet a priori de lutter plus efficacement contre les molécules pesticides.

La concentration de matières organiques tend à augmenter malgré l'augmentation des surfaces herbagères aux abords des cours d'eau. L'efficacité des Techniques Culturelles Simplifiées (TCS) et des couverts végétaux ne peut atteindre celle d'une couverture herbagère quasi-permanente pour limiter l'érosion des sols. Aussi, la diminution des apports organiques dans la fertilisation des cultures a tendance, à terme, à déstructurer les sols et à les rendre plus sensibles à l'érosion.

Si la quantité d'eau fournie par l'Huisne est suffisante dans la plupart des cas pour les deux prises d'eau (sauf peut-être dans le cas de grandes périodes de sécheresse), les éventuelles pollutions accidentelles provenant des industries de la vallée de l'Huisne rendent incertain le prélèvement de cette eau.

La prise d'eau de l'Epau semble suffisamment protégée par les aménagements réalisés au milieu des années 2000 (autonomie de trois jours et station d'alerte). Mais la prise d'eau de la Barque ne possède aucun système de substitution suffisant pour être une autonomie de plusieurs jours, dans le cas d'une pollution accidentelle.

▪ **Une ressource en eau souterraine sous pression dans le secteur de La Ferté-Bernard/Nogent-le-Rotrou**

Sur la partie sarthoise, les nappes sont majoritairement compartimentées. Aussi, elles se situent la plupart du temps dans des milieux protégés (présence de bois, des formations supérieures constituées d'argile, etc.). On observe également une faible progression de la concentration, voire une stagnation de la concentration en nitrates sur les nappes en milieux ferrugineux du fait de processus de dénitrification importants.



Réalisé par le Bureau de l'Eau le 10 Mars 2005

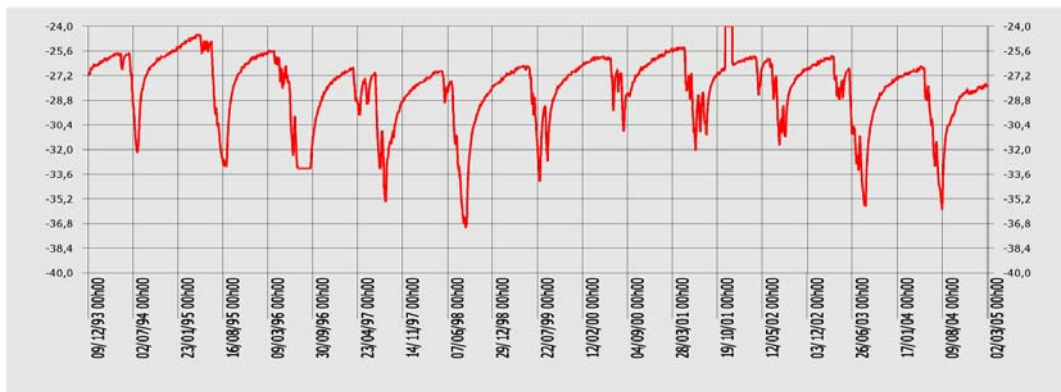
Point BSS N° 0323-7X-0021

STATION N°16 : VALLEE DE L'HUISNE (Le Luart) - La Croix du Pin

Calcaires de l'Oxfordien ; nappe captive en charge ; épaisseur environ 70 mètres.

profondeur totale du piézomètre 149 mètres – toit de la nappe à 80 m ; mur de la nappe > à 149 m

Evolution du niveau moyen de la nappe au repos de 1993 à 2005 en mètre par rapport au repère (situé à + 50 cm du sol).



[Rouge] Moyenn. (m)

Si les nappes sont très productives dans la majeure partie du territoire (présence de sable cénomaniens), les nappes sont peu productives dans la région de La Ferté-Bernard (présence de calcaire jurassique). Une baisse du niveau de ces nappes serait à craindre, probablement à cause de l'irrigation agricole et, dans une moindre mesure, des prélèvements industriels. Cette situation est inquiétante, notamment pour la ville de La Ferté-Bernard toujours à la recherche de ressources de substitution.

La ressource en eau souterraine devient également de plus en plus vulnérable en amont de La Ferté-Bernard, plus particulièrement sur la section entre Le Theil et Nogent-le-Rotrou. Les nappes sont peu productives (calcaire oxfordien) et les prélèvements agricoles et industriels sont conséquents. Cette vulnérabilité est d'autant plus forte que la ressource en eau potable de La Ferté-Bernard est insuffisante.

▪ **Des crues dans la vallée de l'Huisne mais des secteurs urbains mieux protégés**

Les crues restent un risque fort sur la vallée et sur les agglomérations, bien que Nogent-le-Rotrou, Le Mans et La Ferté-Bernard aient fait l'objet de travaux divers, notamment des protections localisées de certains quartiers. Le gain sur les populations et les biens sinistrés est significatif, mais toujours insuffisant pour les concernés.

La mise en place d'ouvrages de protection éloignée est en revanche plus difficile, faisant apparaître la dualité amont/aval. Des incompréhensions grandissent également suite à des développements résidentiels peu cohérents et la poursuite de l'urbanisation sur des secteurs sensibles (plate forme multimodale en bordure d'autoroute par exemple).

Le projet de vingt-cinq levées transversales tarde à se mettre en place intégralement, le concept est remis en cause par les décideurs et les riverains.

La recherche de solutions diffuses s'accroît (zones humides, champs d'expansion de crue), notamment sur les affluents, profitant de la restructuration du paysage agricole. Enfin, une réflexion est aboutie pour des interventions plus significatives sur les sous-bassins d'affluents défavorables aux crues, en raison des dispositions topographiques, physiques et hydrologiques (sur le sous-bassin du Dué par exemple).

▪ **Des milieux aquatiques partiellement restaurés sur la rivière de l'Huisne et toujours autant dégradés sur les affluents**

La qualité de l'eau s'est dégradée par l'augmentation des rejets d'azote minéral et l'inertie du milieu. On observe également une progression des phénomènes d'érosion par déstructuration progressive des sols (dégradation du complexe argilo-humique par la baisse du taux de matière organique des sols). L'inertie du milieu retarde d'autant plus les possibilités de reconquête conséquente de la qualité de l'eau.

Les traitements herbicides se simplifient et se concentrent sur certaines molécules comme le glyphosate. Ainsi, on observe de plus en plus sa molécule de dégradation (l'AMPA) dans l'eau de surface malgré la forte présence de bandes enherbées le long des cours d'eau.

De multiples ouvrages hydrauliques situés sur l'Huisne et ses affluents restent infranchissables et empêchent ainsi le bon fonctionnement des cours d'eau.

Les entretiens effectués sur les ruisseaux restent parfois excessifs (recalibrages, etc.). Malgré les interdictions réglementaires, on observe une progression des sites d'extractions de pierres.

Cependant, on peut observer une très légère amélioration de la qualité des habitats par une restauration progressive des abords de l'Huisne (ripisylve, berges, clôtures, etc.). Le CRE « Huisne aval », le retrait des zones agricoles cultivées par rapport au cours d'eau et la moins forte pression anthropique sur les zones humides (PPRi) ont amorcé les prémices d'une restauration des hydrosystèmes. La présence de Matière En Suspension (MES) accentue malgré tout le colmatage des frayères.

5.3. Le bassin versant en 2015, en cartes de synthèse

Carte enjeux socio-économiques et sociologiques en 2015

Carte enjeux environnementaux en 2015

VI. ANNEXE : LES ACTEURS DE LA PHASE SCENARIO TENDANCIEL

6.1. La liste des personnes ressources

Mme COURCELAUD, Agence de l'eau Loire-Bretagne, délégation Anjou-Maine
Mme JEAUNEAU GLENISSON, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
Mme LABZAE, Chambre d'agriculture de la Sarthe
Mme LEVINET, Chargée de mission inondations Bassin de la Maine
Mme LUCAS, DDASS de l'Orne
Mme NOGARET, Parc Naturel Régional du Perche
Mlle TAN VAN LOC, Parc Naturel Régional du Perche
M. AILLIOT, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
M. BAHIER, Société Régis Bahier
M. BARDET, DDASS de la Sarthe
M. BARNIER, Comité Départemental du Tourisme de la Sarthe
M. BONIOU, Agence de l'eau Loire-Bretagne, délégation Anjou-Maine
M. BUTET, Le Mans Métropole
M. CHASTANET, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
M. COURET, DDAF de l'Orne
M. DACHARY, FDPPMA de la Sarthe
M. DARTIGUENAVE, Directeur de l'imprimerie Montligeon
M. DE LA FOUCHARDIERE, Directeur de la coopérative des producteurs du Poulet de Loué
M. EYCHENNE, Conseil Supérieur de la Pêche de l'Orne
M. FETTER, FDPPMA de l'Eure-et-Loir
M. GAYRAL, DDASS de l'Eure-et-Loir
M. GESLIN, Comité Départemental du Tourisme de l'Orne
M. GIORDANO, DDAF de la Sarthe
M. GUEWY, DDAF d'Eure-et-Loir
M. HENRY, DDAF de la Sarthe
M. HUGUET, DDAF de l'Orne
M. HIRSCHLER, Chambre d'Agriculture de l'Orne
M. JAMET, FDPPMA de l'Orne
M. LAVERTU, DDAF de la Sarthe
M. LEMOINE, Conseil général de l'Orne
M. LESAGE, OGARE de l'Eure-et-Loir
M. MARY, Hydrogéologue agréé de la Sarthe
M. MAUGENDRE, Conseil Supérieur de la Pêche de l'Eure-et-Loir
M. MONSAINGEON, Papeteries du Bourray (ArjoWiggins Le Bourray SAS)
M. NAOARINE, Chambre de Commerce et d'Industrie
M. PASTEAU, Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de la Sarthe
M. PERRIN, Comité Départemental du Tourisme de la Sarthe
M. RABOT, 1 ^{er} adjoint de La Ferté-Bernard

M. RICHARD, Conseil Supérieur de la Pêche de la Basse-Normandie

M. RICO, Conseil général de la Sarthe

M. RIOUX, Association de défense des sinistrés et de protection des quartiers inondables

M. ROMANO, Directeur du SIDERM

M. SCHMIDT, Conseil général de l'Eure-et-Loir

M. SIMON, Orne développement

M. THIEFINE, Comité d'expansion de la Sarthe

M. VAN PETEGHEM, DDAF/MISE de L'Eure-et-Loir

M. VOISIN, Directeur de la société Natta, représentant de la CCI de l'Orne

M. VOUILLE, Commune de La Ferté-Bernard

6.2. Les tables rondes des commissions thématiques

Commission Lutte contre les inondations, réduction des facteurs aggravants et prise de conscience du risque

Mardi 08 mars 2005, 14h30-17h00, Maison du Parc à Nocé (61)

Participants :

Mme LEVINET, Chargée de mission inondations Bassin de la Maine

M. BECK, DDAF de l'Orne

M. BOYER, Conseil général d'Eure-et-Loir

M. BREUX, Vice-Président de la Communauté Urbaine du Mans

M. DESPRES, Président de l'Association syndicale des riverains de l'Huisne et de la Vive Parence

M. DROUAUX, Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau

M. GERONDEAU, Président de la Commission Locale de l'Eau

M. JAMET, FDPPMA de l'Orne

M. LAINE, Maire de Mauves-sur-Huisne

M. PAUMIER, Vice-Président de l'Association Rivières Vivantes

M. RABOT, 1^{er} Adjoint au maire de la Ferté-Bernard

M. RIOUX, Président de l'Association de défense des sinistrés et de protection des quartiers inondables

M. RUHLMANN, Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau

M. SIMON, agriculteur, conseiller scientifique auprès du Parc du Perche

Animation :

M. DUCHEMIN, IDEA Recherche

M. MARTIN, IDEA Recherche

M. TOREAU, animateur de la CLE

Excusés :

Mme REMY, Comité de protection du bassin versant de l'Huisne et de ses affluents

M. LERY, DIREN Pays-de-la-Loire

M. SALLE, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

M. SCORNET, DDAF de l'Orne

Commission Gestion des ressources en eau potable, amélioration de la qualité des eaux

Jeudi 10 mars 2005, 9h30-12h00, Cherré (72)

Participants :

Mme BROUARD, Sarthe Nature Environnement
Mme CHANTOISEAU, Conseil général de la Sarthe
Mme DAGUENET, Conseil général de la Sarthe
Mme HEUDIARD, DDAF de l'Orne
Mme JACOB, Stagiare Agence de l'eau Loire-Bretagne
M. AUVILLE, DDASS de la Sarthe
M. BOURCHENIN, Conseil général d'Eure-et-Loir
M. BONIOU, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Délégation Anjou-Maine
M. BUTET, Communauté Urbaine du Mans, service de l'eau
M. GIORDANO, DDAF de la Sarthe,
M. GUET, Syndicat Mixte de l'Huisne, Adjoint au Maire d'Yvré-l'Evêque
M. LAMBERT, Conseil général de la Sarthe - SATESE
M. LEROYER, Chambre d'agriculture de l'Orne, Coordination rurale
M. MARY, Hydrogéologue agréé de la Sarthe

Animation :

M. DUCHEMIN, IDEA Recherche
M. MARTIN, IDEA Recherche
M. TOREAU, animateur de la CLE

Excusés :

Mme JEAUNEAU-GLENISSON, Vice-Présidente de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
Mme LUCAS, DDASS de l'Orne
M. AILLIOT, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
M. DROUAUX, Vice-Président de la CLE
M. GERONDEAU, Président de la CLE
M. LE FOLL, Le Mans Métropole
M. LEMOINE, Conseil général de l'Orne
M. MATRAT, DIREN Pays de la Loire
M. PALAZZINI, Conseil général d'Eure-et-Loir
M. RICO, Conseil général de la Sarthe
M. SCHMIDT, Conseil général d'Eure-et-Loir

Commission Protection du milieu naturel aquatique

Jeudi 10 mars 2005, 14h30-17h00, Trizay-Coutretot-Saint-Serge (28)

Participants :

Mme JACOB, Stagiaire Agence de l'eau Loire-Bretagne

Mme TRAN VAN LOC, Parc naturel régional du Perche

M. BONIOU, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Délégation Anjou-Maine

M. BOURDOISEAU, Président de l'Association Rivières Vivantes

M. CABARET, Communautés de communes du Perche Rémalardais et du Bassin de Mortagne

M. GERONDEAU, Président de la CLE

M. GRUDE, ONF de l'Orne

M. HUBERT, Communauté de communes du Pays de Pervençères

M. HUNALT, Président de la SEPENES

M. JUBERT, ADASEA de l'Orne

M. LANCELIN, Conseil Supérieur de la Pêche – brigade de l'Orne

M. PAUMIER, Association Rivières Vivantes

M. TESSIER, FDPPMA d'Eure-et-Loir

Animation :

M. DUCHEMIN, IDEA Recherche

M. MARTIN, IDEA Recherche

M. TOREAU, animateur de la CLE

Excusés :

Mme COURCELAUD, Agence de l'eau Loire Bretagne, délégation Anjou-Maine

Mme BIVER, DIREN Basse-Normandie

Mme GAYRAUD, Conseil général d'Eure-et-Loir

M. DACHARY, FDPPMA de la Sarthe

M. FETTER, FDPPMA d'Eure-et-Loir

M. SCORNET, DDAF de l'Orne